

Rapport annuel 2019



© Olivier Maire

AVE
WBV
CPCV

1	Données structurelles	
	Données structurelles et vue d'ensemble des exercices 2019 et 2018	4
2	Bilan	
	Comparaison année courante (2019) avec année précédente (2018)	5
3	Compte de résultat	
	Comparaison année courante (2019) avec année précédente (2018)	6
	Résultat net des placements (y compris immobilier): comparaison années 2019 et 2018	7
	Résultat net et performances détaillés des placements immobiliers Exercice 2019	8-10
	Répartition géographique du parc immobilier propriété de la CPCV	11
	Evolution des résultats CPCV de 2007 à 2019	12
4	Annexe aux comptes de l'exercice 2019	
1	Bases et organisation	13-16
2	Statistiques des membres actifs et des rentiers	17-20
3	Nature de l'application du but	21-22
4	Principes d'évaluation et de présentation des comptes	23
5	Couverture des risques, règles techniques et degré de couverture	24-26
6	Explications relatives aux placements et à leurs résultats	27-31
7	Détails relatifs à d'autres postes du bilan et du résultat	32-34
8	Demandes de l'Autorité de surveillance LPP (AS-SO)	35
9	Autres informations relatives à la situation financière	36
10	Evénements postérieurs à la date du bilan	37-38
11	Rapport de l'organe de contrôle à l'attention du Conseil de fondation	39-40



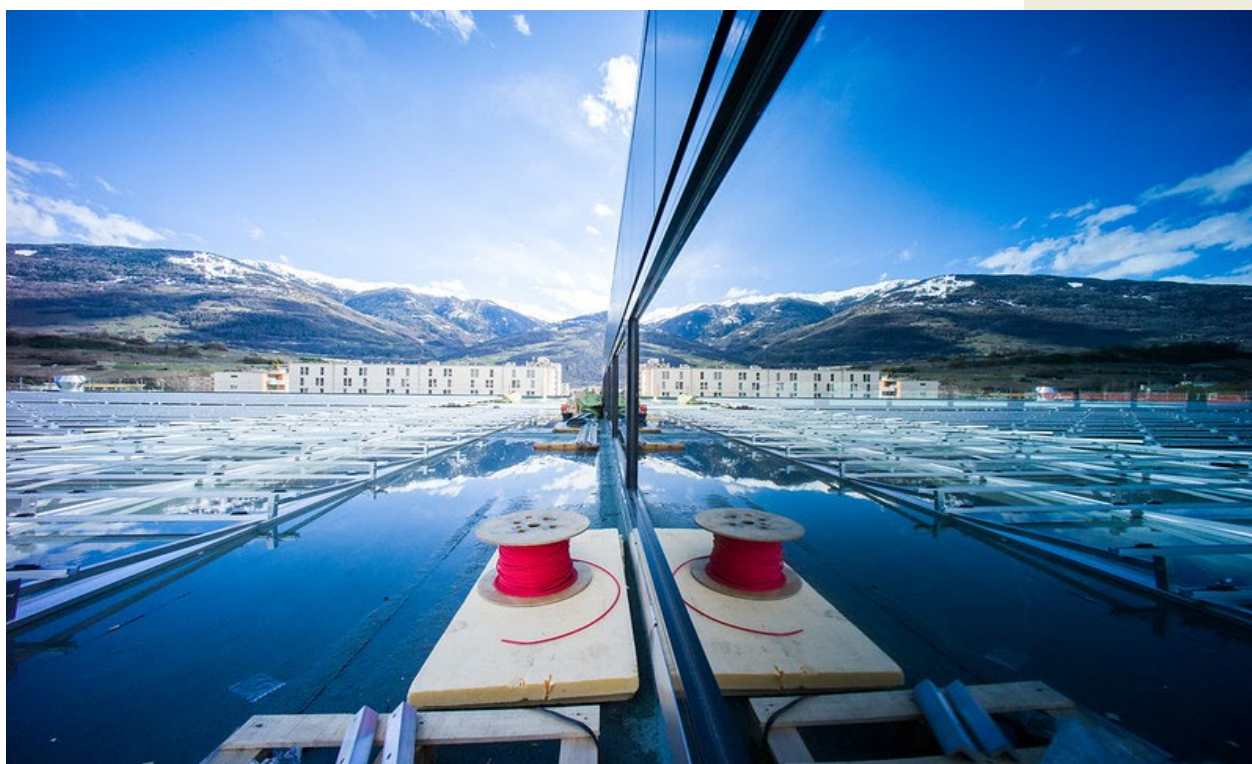
Forme juridique Fondation commune de droit privé
 Acte constitutif 12.11.1982
 Plan de prévoyance Primauté de cotisations selon art, 15 LFLP

Données réglementaires	<i>Réf. Règlement CPCV</i>		31.12.2018	31.12.2019
Taux de cotisation des salaires AVS (jusqu'à 24 ans)	articles 16 & 17		2.50%	2.50%
Taux de cotisation des salaires AVS (dès 25 ans)			11.50%	11.50%
Taux de bonification 25-34 ans			5.00%	5.00%
Taux de bonification 35-44 ans	article 13 al. 2		7.10%	7.10%
Taux de bonification 45-54 ans			10.70%	10.70%
Taux de bonification dès 55 ans			12.80%	12.80%
Taux d'intérêt technique	annexe-chiffre 1 al. 2		2.00%	2.00%
Taux d'intérêt d'épargne	annexe-chiffre 1 al. 1		1.00%	1.00%
Taux d'intérêt d'épargne supplémentaire			0.00%	1.00%
Taux de conversion	article 24		7.00%	7.00%
Taux d'intérêt moratoire	annexe-chiffre 1 al. 4		2.50%	2.50%
Règlement de prévoyance			édition 2015	édition 2019
Règlement de placement			édition 2018	édition 2018
Règlement de liquidation partielle			édition 2016	édition 2016
Règlement sur les engagement de prévoyance			édition 2018	édition 2018
Règlement pour la mise en soumission des travaux			édition 2017	édition 2017
Bases actuarielles			LPP 2015	LPP 2015
Données statistiques	<i>Réf. rapport</i>		31.12.2018	31.12.2019
Entreprises membres	p.17, p.20	-0.3%	773	771
Salaires assurés (en milliers de CHF)	p.17, p.20	-0.1%	429'281	428'890
Part de marché dans la branche en Valais	p.20		76%	76%
Assurés actifs (assurés risque et épargnants)	p.17, p.19	-0.8%	85.2% 7'497	84.3% 7'440
Assurés retraités (enfants bénéficiaires exclus)	p.18	+7.0%	8.0% 702	8.5% 751
Assurés invalides (enfants bénéficiaires exclus)	p.18	-0.4%	2.9% 258	2.9% 257
Assurés survivants (enfants bénéficiaires exclus)	p.18	+8.4%	3.9% 344	4.2% 373
Assurés divorcés (enfants bénéficiaires exclus)	p.18		0.0% 1	0.0% 1
Nombre total d'assurés		0.2%	100.0% 8'802	100.0% 8'822
Gestion du patrimoine (en CHF)	<i>Réf. rapport</i>		31.12.2018	31.12.2019
Fortune mobilière	p.5	+11.8%	646'285'897	722'821'205
Fortune immobilière en direct	p.8-11	+10.8%	171'960'356	190'536'738
Fortune immobilière indirecte (fonds immobiliers)	p.27, p.30	-0.6%	67'230'750	66'826'942
Fortune globale sous gestion	p.27, p.30	+10.7%	885'477'003	980'184'885
Nombre d'immeubles en location	p.10, p.11		23	23
Nombre d'immeubles en construction	p.10, p.11		2	2
Nombre de terrains	p.10, p.11		1	1
Performance nette de la fortune immobilière	p.29, p.30		2.02%	2.51%
Performance nette de la fortune mobilière	p.29, p.30		-4.52%	12.31%
Performance nette de la fortune globale	p.29, p.30		-3.27%	10.33%
Résultats comptables (en CHF)	<i>Réf. rapport</i>		31.12.2018	31.12.2019
Total du bilan	p.5	+9.8%	903'761'834	992'360'522
Avoirs de vieillesse selon la LPP	p.24	-0.1%	411'272'876	410'817'808
Prestations	p.6			
- réglementaires		-15.65%	-32'253'636	-37'301'721
- de sortie		-43.8%	-19'755'736	-28'410'686
Cotisations, apports ordinaires & autres	p.6	-3.4%	49'256'208	47'584'888
Prestations d'entrée	p.6	-38.0%	28'542'431	17'691'404
Résultat net de l'activité d'assurance	p.6	+1.9%	-15'299'712	-15'016'041
Résultat net de l'activité de placement	p.7, p.30	+208.9%	-29'678'664	91'664'995
Excédent de produits (+)/charges (-)	p.6	+56.5%	-47'132'985	73'772'425
Réserve de fluctuation de valeurs	p.28	+111.7%	66'028'647	139'801'072
Fortune disponible selon OPP2	p.26	+9.9%	879'769'763	966'710'829
Capitaux de prévoyance, provisions techniques	p.5, p.26	+1.6%	813'741'115	826'909'757
Degré de couverture des engagements	p.26	+8.1%	108.1%	116.9%

		31.12.2018	31.12.2019
		CHF	CHF
Actifs		903'761'834	992'360'522
Placements	6.1	903'323'066	992'228'544
Liquidités		5'153'826	12'856'067
Obligations suisses en CHF		228'230'449	236'491'736
Obligations étrangères en CHF		152'524'222	161'560'454
Actions suisses		95'825'134	115'221'781
Actions étrangères		146'254'057	178'503'422
Placements alternatifs		18'298'208	18'187'746
Fonds immobiliers		67'230'750	66'826'942
Immobilier en direct		171'960'356	190'536'738
Créances envers des tiers	7.6	8'566'388	3'228'988
Placements chez l'employeur	6.7	9'279'675	8'814'672
Comptes de régularisation d'actif	7.7	438'768	131'978
Passifs		903'761'834	992'360'522
Exigibles		8'533'122	11'662'522
Prestations de libre passage et rentes		7'011'563	10'607'536
Autres dettes	7.8	1'521'559	1'054'986
Provisions non-techniques		2'264'639	2'264'639
Provision en cas de litige	9.8	2'264'639	2'264'639
Compte de régularisation de passif	7.9	810'357	616'718
Réserve de contributions des employeurs	6.8	12'383'954	11'105'814
Capitaux de prévoyance		767'616'114	778'913'757
Assurés actifs	5.2	536'457'364	536'287'044
Rentiers retraités	7.10	145'485'066	157'086'534
Enfants de rentiers retraités	7.11	62'987	64'404
Rentiers invalides	7.12	36'744'872	34'040'177
Enfants de rentiers invalides	7.13	1'590'524	1'640'854
Rentiers survivants	7.14	45'991'821	48'561'780
Rentiers orphelins	7.15	1'171'477	1'124'399
Rentiers divorcés	7.16	112'004	108'564
Provisions techniques	5.6	46'125'000	47'996'000
Provision pour maintien du taux de conversion		31'300'000	31'600'000
Provision pour adaptation des bases techniques		3'425'000	4'796'000
Provision pour fluctuation des risques		11'400'000	11'600'000
Réserve de fluctuation de valeurs	6.2	66'028'648	139'801'072
Capital de la fondation, fonds libres (+)/découvert (-)		0	0

		Exercice 2018	Exercice 2019
		CHF	CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres		49'256'208	47'584'888
Cotisations des salariés		20'905'038	20'824'160
Cotisations des employeurs		23'554'682	23'557'568
Cotisations de tiers		3'096'949	3'160'158
Cotisations supplémentaires des salariés		272'772	269'496
Cotisations supplémentaires des employeurs		444'969	407'162
Primes uniques et rachats		1'387'083	813'045
Apport dans la réserve de contributions des employeurs	6.8	-405'285	-1'446'700
Prestations d'entrée		28'542'431	17'691'404
Apports de libre passage		28'101'625	17'212'891
Remboursement versements anticipés EPL et cas de divorce		440'806	478'514
Apports provenant de cotisations, prestations d'entrée		77'798'639	65'276'292
Prestations réglementaires		-32'253'636	-37'301'721
Rentes de vieillesse		-9'272'125	-10'006'708
Rentes de survivants		-2'874'188	-3'032'490
Rentes d'invalidité		-3'553'488	-3'753'657
Rentes de conjoints divorcés		-5'283	-6'339
Prestations en capital à la retraite		-16'417'541	-20'161'678
Prestations en capital en cas de décès		-131'011	-340'849
Prestations de sortie		-19'755'736	-28'410'686
Prestations de libre passage en cas de sortie		-17'564'393	-25'774'277
Versements anticipés pour l'EPL et cas de divorce		-2'191'343	-2'636'408
Dépenses relatives aux prestations		-52'009'372	-65'712'407
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-41'061'819	-14'571'991
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux assurés actifs	7.2	-21'612'510	-3'224'027
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux assurés rentiers	7.3	-12'293'594	-10'755'103
Dissolution (+)/Constitution (-) de RCE	6.8	405'285	1'278'139
Dissolution (+)/Constitution (-) provision techniques	7.4	-7'561'000	-1'871'000
Charge d'assurance		-27'160	-7'936
Cotisation au fonds de garantie		-27'160	-7'936
Résultat net de l'activité d'assurance		-15'299'712	-15'016'041
Résultat net des placements	6.5	-29'678'664	91'664'995
Résultat des placements financiers (avant frais de gestion)		-30'935'066	89'274'737
Résultat des placements immobiliers (avant frais de gestion)		7'403'255	6'557'942
Frais d'administration des placements		-6'146'853	-4'167'684
Autres produits		84'298	125'166
Produits de prestations fournies		13'230	8'272
Produits divers		71'069	116'894
Frais d'administration	7.5	-2'238'908	-3'001'696
Excédent de produits (+)/charges (-) avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs (RFV)		-47'132'985	73'772'425
Dissolution(+)/Constitution (-) de la RFV	6.2	47'132'985	-73'772'425
Excédent de recettes (+)/charges (-)		0	0

	2018	2019
	CHF	CHF
Produits des placements	21'138'411	31'578'573
Intérêts et dividendes	14'847'369	11'929'990
Opérations de change	2'481	-3'367
Résultats sur ventes	-2'280'990	11'032'376
Revenus locatifs	7'840'670	7'821'081
Revenus compensés par les frais TER	728'882	798'493
Ajustements des cours	-44'670'222	64'254'106
Gains sur cours	2'783'569	67'538'073
Pertes sur cours	-47'016'376	-2'020'829
Réévaluation immeubles	-437'415	-1'263'139
Frais d'administration des placements	-6'146'853	-4'167'684
Frais TER	-728'882	-798'493
Transactions et impôts (TTC)	-299'659	-192'278
Autres frais (SC)	-1'084'989	-1'118'241
Charges sur immobilier direct	-4'033'324	-2'058'671
Résultats nets des placements ^a	-29'678'664	91'664'995
Portefeuille au 01.01 ^b	901'547'051	885'477'004
Portefeuille au 31.12 ^c	885'477'004	980'184'886
Dont placements non transparents	0	0
Performance nette en % ^[a/((b+c-a)/2)]	-3.27	10.33
TER, en % du portefeuille au 31.12	0.08	0.08
Frais totaux, en % du portefeuille au 31.12	0.69	0.43
Transparence des placements (en %)	100.00	100.00



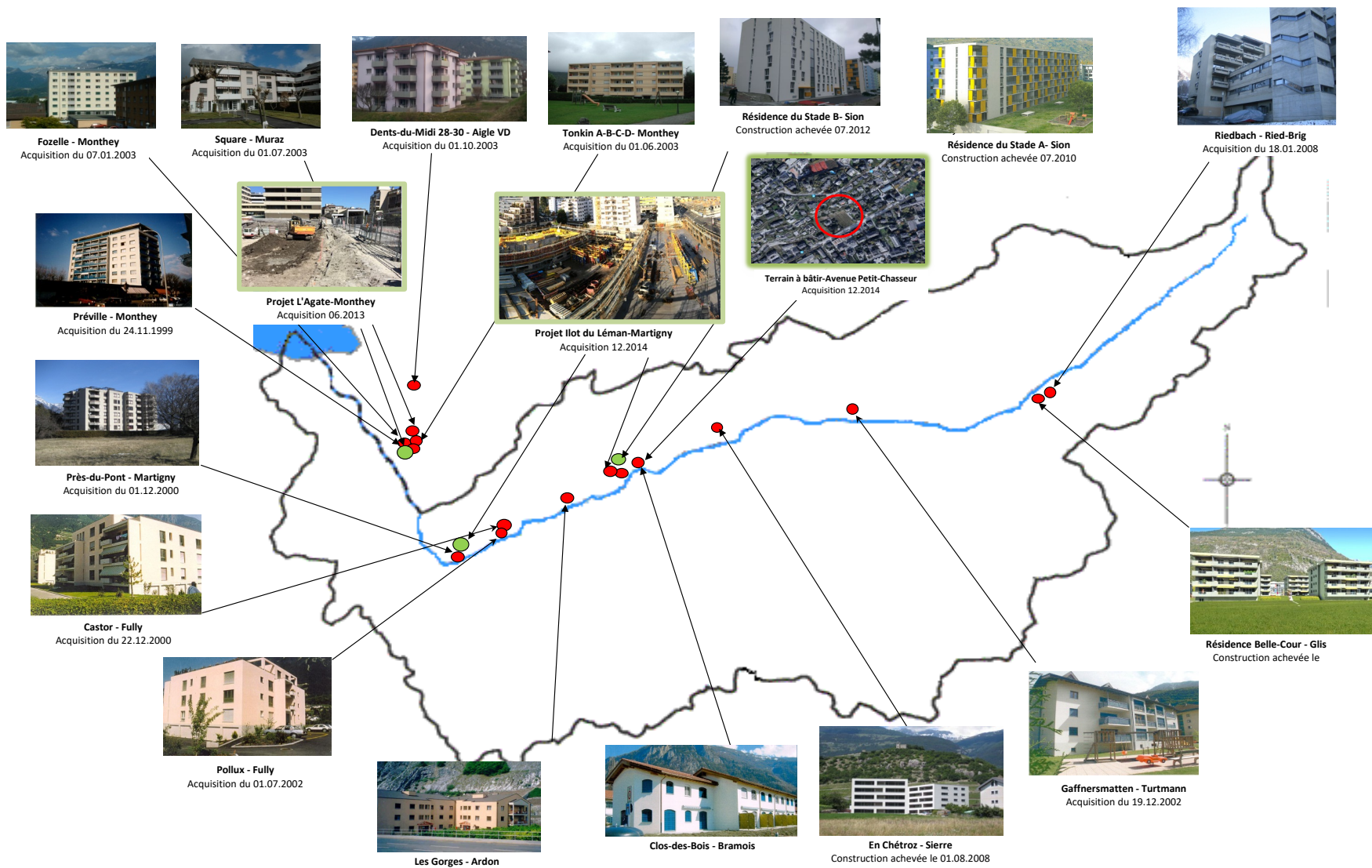
	Simplon 4 A & B	Industrie 49A	Fully 3-5	Prévent 11	Prévent 9	Clodevis	Collombey 59	Gaffnerweg	Tonkin A-B	Tonkin C-D
	1957 Ardon	1870 Monthey	1920 Martigny	1926 Fully	1926 Fully	1967 Bramois	1870 Monthey	3946 Turtmann	1870 Monthey	1870 Monthey
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produit des immeubles	312'251	453'064	413'224	193'366	191'725	285'550	337'886	171'250	261'409	585'890
Produit des locations	312'251	451'853	412'234	191'602	191'039	285'550	336'981	166'263	258'876	583'960
Produits divers	0	1'211	990	1'764	686	0	905	4'988	2'533	1'930
Charges d'immeubles	-46'364	-102'739	-73'927	-41'003	-41'313	-37'177	-121'791	-32'175	-40'345	-75'712
Entretien & réparations	-41'812	-94'081	-54'305	-30'394	-30'915	-31'694	-116'350	-25'667	-22'385	-46'827
Assurance bâtiment	-4'367	-5'039	-7'470	-2'325	-2'343	-3'307	-3'599	-2'920	-2'613	-5'260
Autres frais à charge du propriétaire	0	0	-1'585	-249	-4'094	-2'008	0	0	-14'243	-21'383
Frais de publicité	0	-291	-452	-773	-886	0	-452	-111	0	-517
Autres frais divers	-154	-3'328	-1'477	-3'612	-882	-169	-1'389	-141	-1'104	-936
Frais de recouvrement et pertes	66	0	0	-232	-105	0	0	-1'411	0	0
Charges appartements vacants	-97	0	-8'639	-3'419	-2'089	0	0	-1'924	1	-790
Résultat avant impôt	265'887	350'325	339'297	152'363	150'412	248'373	216'095	139'075	221'064	510'178
Impôt foncier	-7'341	-5'278	-11'487	-3'039	-3'039	-7'295	-6'278	-3'959	-5'086	-5'086
Résultat avant ajustement de valeur	258'546	345'047	327'810	149'324	147'373	241'078	209'817	135'116	215'978	505'092
Ajustement RPC 26 (+ = gain/- = perte)	-65'200	285'500	-102'700	-56'600	-241'100	-58'800	-39'300	-127'800	-85'518	-137'786
Résultat avant frais d'administration	193'346	630'547	225'110	92'724	-93'727	182'278	170'517	7'316	130'461	367'306
Honoraires de gérance	-16'089	-19'466	-17'759	-8'254	-8'230	-15'818	-14'517	-7'163	-11'152	-25'157
Résultat net sur immeuble	177'257	611'081	207'351	84'470	-101'957	166'461	156'000	153	119'308	342'149

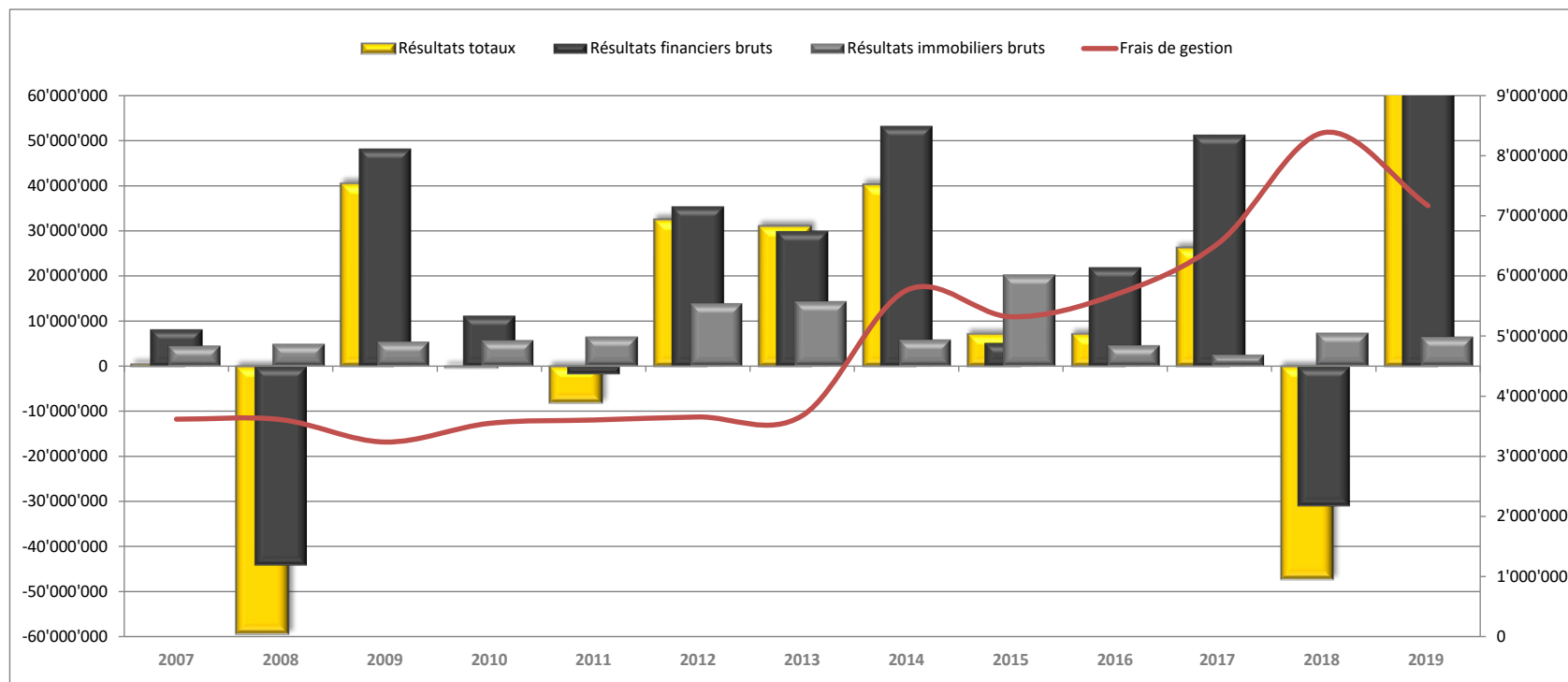
Performance brute (en %)	6.05	5.94	5.55	5.87	6.03	5.61	5.67	5.79	5.60	5.43
Performance nette avant réévaluation (en%)	5.01	4.53	4.41	4.53	4.64	4.74	3.52	4.57	4.63	4.68
Performance nette (en %)	3.44	8.02	2.79	2.56	-3.21	3.27	2.62	0.01	2.56	3.17

Valeur de rendement (norme RPC 26)	5'157'800	7'622'300	7'439'300	3'296'800	3'178'900	5'086'700	5'958'900	2'958'700	4'668'800	10'796'800
En % du bilan	0.52	0.77	0.75	0.33	0.32	0.51	0.60	0.30	0.47	1.09
Valeur d'acquisition	5'446'894	5'355'337	5'279'987	3'537'098	3'519'298	5'604'000	4'064'661	3'007'697	2'570'481	5'218'856
Valeur d'assurance	6'234'100	7'191'500	10'659'900	3'317'400	3'343'400	4'719'200	5'136'200	4'167'100	3'728'800	7'506'100
Valeur fiscale	3'580'862	2'719'406	5'620'999	1'486'740	1'486'740	3'493'360	3'062'683	1'948'220	2'481'351	2'481'351
Valeur d'investissement	5'466'435	6'340'783	6'026'520	3'675'722	3'764'820	5'604'000	4'210'207	3'091'697	3'580'571	7'232'159
Taux de capitalisation (en %)	6.10	6.00	6.60	6.25	6.25	6.65	5.80	6.05	5.55	5.55
Valeur locative optimale	314'628	457'339	490'992	206'052	198'684	287'400	345'616	179'000	259'116	599'220
Valeur locative effective	312'251	451'853	412'234	191'602	191'039	285'550	336'981	166'263	258'876	583'960
Solde c/c gérance au 01.01.	226'791	6'274	-28'783	3'869	11'305	198'750	4'717	309'404	-53'053	-15'519
Solde c/c gérance au 31.12.	-16'362	-1'959	-43'696	-16'692	-16'554	-5'948	-46'539	30'522	-35'491	-81'762
Solde Agence J.N. au 31.12.	226'791	n/a	n/a	n/a	n/a	198'750	n/a	n/a	n/a	n/a
Taux locatif (en %)	99.24	98.80	83.96	92.99	96.15	99.36	97.50	92.88	99.91	97.45

	Chablais 8	Dents-du-Midi 28	Dents-du-Midi 30	Rue du Stand 2	Rue du Stand 2a	Jesuitenweg 23	Jesuitenweg 25	Jesuitenweg 27	Jesuitenweg 29
	1893 Muraz	1860 Aigle	1860 Aigle	3960 Sierre	3960 Sierre	3902 Glis	3902 Glis	3902 Glis	3902 Glis
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produit des immeubles	506'976	195'432	204'540	168'710	165'780	194'466	194'466	194'466	194'466
Produit des locations	480'044	193'752	203'820	166'170	164'700	194'354	194'354	194'354	194'354
Produits divers	26'932	1'680	720	2'540	1'080	113	113	113	113
Charges d'immeubles	-101'251	-32'457	-24'098	-28'070	-20'500	-26'903	-28'475	-16'427	-16'960
Entretien & réparations	-92'775	-19'502	-17'340	-21'415	-13'423	-20'538	-22'475	-12'370	-12'742
Assurance bâtiment	-7'146	-3'281	-3'281	-2'136	-2'136	-2'954	-2'954	-2'411	-2'411
Autres frais à charge du propriétaire	-	-9'009	-2'300	-684	-839	-	-	-	-
Frais de publicité	-872	-	-129	-1'291	-1'291	-326	-326	-326	-326
Autres frais divers	-459	-665	-623	-466	-486	-1'873	-1'508	-108	-269
Frais de recouvrement et pertes	-	-	-	-	-315	40	40	40	40
Charges appartements vacants	-	-1	-424	-2'078	-2'009	-1'253	-1'253	-1'252	-1'252
Résultat avant impôt	405'725	162'975	180'442	140'640	145'280	167'563	165'991	178'040	177'506
Impôt foncier	-10'703	-7'773	-7'773	-4'348	-4'348	-5'348	-5'348	-5'348	-5'348
Résultat avant ajustement de valeur	395'022	155'201	172'669	136'292	140'932	162'215	160'643	172'692	172'158
Ajustement RPC 26 (+ = gain/- = perte)	118'764	-36'300	-38'100	-41'700	11'500	-20'600	-20'600	-20'600	-20'600
Résultat avant frais d'administration	513'786	118'901	134'569	94'592	152'432	141'615	140'043	152'092	151'558
Honoraires de gérance	-20'680	-8'347	-8'781	-7'159	-7'095	-8'373	-8'373	-8'373	-8'373
Résultat net sur immeuble	493'106	110'555	125'788	87'433	145'337	133'242	131'670	143'719	143'185
Performance brute (en %)	6.51	5.24	5.22	4.76	4.65	4.82	4.82	4.82	4.82
Performance avant réévaluation (en%)	5.07	4.16	4.41	3.84	3.96	4.02	3.98	4.28	4.27
Performance nette (en%)	6.33	2.96	3.21	2.46	4.08	3.30	3.26	3.56	3.55
Valeur de rendement (norme RPC26)	7'788'200	3'732'900	3'919'600	3'547'200	3'561'500	4'035'200	4'035'200	4'035'200	4'035'200
En % du bilan	0.78	0.38	0.39	0.36	0.36	0.41	0.41	0.41	0.41
Valeur d'acquisition	5'228'786	2'358'097	2'358'097	3'159'716	3'159'716	3'506'286	3'506'286	3'506'286	3'506'286
Valeur d'assurance	9'497'100	4'425'100	4'425'100	2'964'700	2'964'700	4'215'500	4'215'500	3'440'200	3'440'200
Valeur fiscale	5'254'320	2'849'000	2'909'000	2'122'710	2'122'710	2'608'893	2'608'893	2'608'892	2'608'892
Valeur d'investissement	6'865'071	3'272'374	3'272'374	3'159'716	3'159'716	3'521'139	3'521'139	3'521'139	3'521'139
Taux de capitalisation (en %)	6.40	5.20	5.20	5.45	5.45	5.40	5.40	5.40	5.40
Valeur locative optimale	498'444	194'112	203'820	193'320	194'100	217'900	217'900	217'900	217'900
Valeur locative effective	480'044	193'752	203'820	166'170	164'700	194'354	194'354	194'354	194'354
Solde c/c gérance au 01.01.	-19'036	-11'176	-11'694	5'899	-2'881	-152'671	192'130	206'159	203'202
Solde c/c gérance au 31.12.	-34'306	-21'842	-24'873	-12'043	-24'295	-279'386	63'843	89'378	85'887
Solde Agence J.N. au 31.12.	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Taux locatif (en %)	96.31	99.81	100.00	85.96	84.85	89.19	89.19	89.19	89.19

	Bachstrasse 10-12	Bachstrasse 34-38	Bietschhorn 38	Bietschhorn 40	Place de Rome 5	Industrie 21	Petit-Chasseur	Ilot du Léman	Consolidation	Consolidation	Variation
	3900 Brig	3900 Brig	1950 Sion	1950 Sion	1920 Martigny	1870 Monthey	1950 Sion	1920 Martigny	2019	2018	2019-2018
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produit des immeubles	381'664	299'879	1'034'920	596'390	283'310	n/a	n/a	n/a	7'821'081	7'840'670	-19'589
Produit des locations	381'550	299'790	1'025'920	589'890	283'100	n/a	n/a	n/a	7'756'760	7'774'738	-17'978
Produits divers	114	89	9'000	6'500	210	n/a	n/a	n/a	64'321	65'932	-1'611
Charges d'immeubles	-148'446	-116'617	-83'304	-25'177	-207'044	n/a	n/a	n/a	-1'488'276	-3'617'566	2'129'290
Entretien & réparations	-132'885	-104'410	-61'808	-16'949	-101'169	n/a	n/a	n/a	-1'144'231	-1'095'246	-48'985
Assurance bâtiment	-8'149	-6'383	-11'408	-7'130	-3'700	n/a	n/a	n/a	-104'721	-100'058	-4'663
Autres frais à charge du propriétaire	0	0	0	0	-97'863	n/a	n/a	n/a	-154'256	-57'064	-97'193
Frais de publicité	-120	-94	-162	-65	-517	n/a	n/a	n/a	-9'327	-10'646	1'319
Autres frais divers	-4'221	-3'317	-720	-441	-776	n/a	n/a	n/a	-29'122	-61'536	32'414
Frais de recouvrement et pertes	-5	-4	-8'876	0	0	n/a	n/a	n/a	-10'722	-2'265'081	2'254'359
Charges appartements vacants	-3'066	-2'409	-330	-593	-3'018	n/a	n/a	n/a	-35'897	-27'936	-7'961
Résultat avant impôt	233'218	183'262	951'616	571'213	76'266	n/a	n/a	n/a	6'332'804	4'223'104	2'109'700
Impôt foncier	-8'082	-8'082	-25'238	-20'248	0	n/a	n/a	n/a	-175'875	-187'926	12'051
Résultat avant ajust.de valeur	225'136	175'180	926'378	550'965	76'266	n/a	n/a	n/a	6'156'929	4'035'178	2'121'751
Ajustement RPC 26 (+ = gain/- = perte)	-20'300	-15'900	-233'200	-296'200	0	n/a	n/a	n/a	-1'263'139	-437'415	-825'724
Résultat avant frais administration	204'836	159'280	693'178	254'765	76'266	n/a	n/a	n/a	4'893'790	3'597'763	1'296'027
Honoraires de gérance	-35'967	-28'260	-56'734	-32'399	-12'002	n/a	n/a	n/a	-394'520	-227'832	-166'688
Résultat net sur immeuble	168'869	131'020	636'444	222'366	64'264	n/a	n/a	n/a	4'499'270	3'369'931	1'129'339
Performance brute (en %)	5.33	5.33	4.94	4.13	3.23	n/a	n/a	n/a	4.10	4.56	-0.46
Performance avant réévaluation (en%)	-0.28	3.11	4.42	3.82	0.87	n/a	n/a	n/a	3.23	2.35	0.88
Performance nette (en%)	2.36	2.33	3.04	1.54	0.73	n/a	n/a	n/a	2.36	1.96	0.40
Valeur de rendement (norme RPC26)	7'158'000	5'624'200	20'960'800	14'427'700	8'776'707	7'918'164	13'800'243	17'015'723	190'536'738	171'960'356	18'576'382
En % du bilan	0.72	0.57	2.11	1.45	0.88	0.80	1.39	1.71	19.20	19.03	1.87
Valeur d'acquisition	5'538'387	4'351'590	17'295'876	12'731'641	8'718'603	7'918'164	13'800'243	17'015'723	161'264'094	141'706'817	19'557'277
Valeur d'assurance	11'629'000	9'109'400	16'280'500	10'175'400	5'280'600	836'900	1'392'400	n/a	150'296'000	154'568'200	-4'272'200
Valeur fiscale	3'942'620	3'942'620	12'422'520	9'934'784	n/a	567'759	n/a	n/a	84'865'325	88'603'105	-3'737'780
Valeur d'investissement	5'538'387	4'351'590	17'295'876	12'731'641	8'776'707	7'918'164	13'800'243	17'015'723	170'235'053	150'395'532	19'839'521
Taux de capitalisation	5.60	5.60	5.35	5.20	n/a	n/a	n/a	n/a	5.52	5.60	-0.08
Valeur locative optimale	400'849	314'953	1'121'405	750'240	294'000	n/a	n/a	n/a	8'374'888	8'058'406	8'374'888
Valeur locative effective	381'550	299'790	1'025'920	589'890	283'100	n/a	n/a	n/a	7'756'760	7'774'738	5'807'976
Solde c/c gérance au 01.01.	-95'408	157'576	1'156'822	682'275	n/a	n/a	n/a	n/a	2'974'954	1'948'783	-5'083'452
Solde c/c gérance au 31.12.	-116'853	140'726	-51'206	-86'625	-67'968	n/a	n/a	n/a	-574'044	2'974'953	-8'348'782
Solde Agence J.N. au 31.12.	n/a	n/a	1'156'822	682'275	n/a	n/a	n/a	n/a	2'264'639	n/a	n/a
Taux locatif (en %)	95.19	95.19	91.49	78.63	96.29	n/a	n/a	n/a	92.62	96.48	-3.86





	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultats totaux	516'501	-59'173'953	40'540'011	-331'081	-8'070'510	32'535'845	31'073'482	40'327'718	7'185'586	7'190'338	26'288'759	-47'132'985	73'772'425
Résultats financiers bruts	8'249'261	-44'069'910	48'271'849	11'310'248	-1'733'334	35'449'883	30'013'073	53'264'145	5'237'003	22'023'146	51'349'770	-30'935'066	89'274'737
Résultats immobiliers bruts	4'557'775	4'993'541	5'460'442	5'789'449	6'531'293	13'920'256	14'388'696	5'904'003	20'250'573	4'666'792	2'585'320	7'403'255	6'557'942
Frais de gestion	3'617'214	3'610'250	3'237'031	3'548'237	3'603'680	3'654'328	3'675'778	5'761'972	5'320'933	5'688'926	6'558'905	8'385'761	7'169'380
Résultats d'assurance	-8'673'320	-16'487'333	-9'955'249	-13'882'542	-9'264'789	-13'179'967	-9'652'509	-13'078'458	-44'031'708	-13'815'428	-22'104'901	-15'299'712	-15'016'041

1.1 Forme juridique et but

La CPCV Caisse de Pension de la Construction du Valais, est une institution de prévoyance de type commune et autonome, de droit privé, ayant son siège social à Sion. Sa forme juridique est la fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse. Elle est inscrite au Registre du commerce (CHE-109.763.889).

La CPCV a pour but d'assurer les personnes exerçant une activité au service des entreprises affiliées ainsi que leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité ou du décès, dans la mesure déterminée par ses statuts.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation remplit les obligations de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (AS-SO) et cotise au Fonds de garantie LPP.

1.3 Actes et règlements en vigueur

Document constitutif	Année de référence
Acte authentique de fondation	1982
Statuts de la fondation	1982 2006
Contrat de Gestion avec l'AVE	2009
Contrat de Conseil avec PPCmetrics SA	2006
Règlement de prévoyance	2014 2015 2019
Règlement de placements	2014 2018
Règlement sur les engagements de prévoyance	2013 2016 2018
Règlement de liquidation partielle	2015 2016
Règlement pour la mise en soumission et l'adjudication des travaux	2017

1.4 Organisation - membres en charge de l'exercice 2019 | droit à la signature

Conseil de fondation

M. Jeanny Morard ¹	Président	2013 ²	UNIA
M. Eddy Emery ¹	Vice-Président	2018 ²	AVE
M. Alain Métrailler	Membre	2017 ²	AVE
M. Christophe Bosi	Membre	2014 ²	AVE
M. Serge Métrailler ¹	Membre	2010 ²	AVE
M. Serge Aymon	Membre	2011 ²	UNIA
M. François Thurre	Membre	2003 ²	SCIV
M. Bernard Tissières	Membre	2003 ²	SCIV

Commission de Placement

M. Bernard Tissières	Président	2012 ²	SCIV
M. Eddy Emery	Vice-Président	2018 ²	AVE
M. Yvan Jollien	Membre	2009 ²	AVE
M. Jeanny Morard	Membre	2005 ²	UNIA

Commission immobilière

M. Serge Métrailler	Membre	2017 ²	AVE
M. Jeanny Morard	Membre	2017 ²	UNIA

Gérance

M. Yvan Jollien ¹	Gérant	2009 ²	AVE
------------------------------	--------	-------------------	-----

Siège social

CPCV-PKBW	Tél. 027 327 32 50
Rue de l'Avenir 11	info@ave-wbv.ch
1950 Sion	http://www.ave-wbv.ch

(¹ signature collective à deux)
(² début du mandat)

1.5 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA Genève, Sion M. Marc Fournier - Expert agréé LPP
Organe de révision	Fiduciaire FIDAG SA Martigny M. Christophe Pitteloud & M. Philippe Pierroz
Conseiller en placement	PPCmetrics SA, Financial Consulting, Nyon Spécialiste en placement et Investment Controller indépendant M. Pascal Frei
Médecin conseil	Dr. Vincent Pitteloud Sion
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (AS-SO) Lausanne



1.6 Décisions du Conseil de Fondation en 2019

Dans le courant de l'année 2019, le Conseil de fondation s'est réuni à cinq reprises, le 13 mars (séance extraordinaire), le 16 avril, le 18 juin, le 17 septembre et le 19 novembre; il a porté à l'étude les chapitres suivants:

Prévoyance professionnelle

- ♦ Taux d'intérêt technique et d'épargne sur les comptes 2019
- ♦ Taux de cotisation risque et épargne 2020
- ♦ Taux d'indexation de rentes 2020
- ♦ Etude sur l'application de l'article 17 LFP en relation avec la solidarité entre assurés
- ♦ Projet d'une règle sur le calcul du taux d'intérêt (ordinaire et supplémentaire) en corrélation avec le niveau de RFV
- ♦ Modification du règlement de prévoyance

Gestion de fortune mobilière

- ♦ Constitution d'un groupe de travail suite à l'étude ALM effectuée par PPCmetrics SA sur les données au 31.12.2018

Gestion de fortune immobilière

- ♦ Revue des critères pour les mises en soumission, l'adjudication des travaux et le suivi des projets immobiliers
- ♦ Suivi des dossiers de construction ou rénovation en cours:
 - Ilot du Léman, Martigny
 - Immeuble à la route de Fully 3 à Martigny
 - Immeuble à la Place de Rome 5 à Martigny
 - Immeuble à la rue de l'Industrie 21 à Monthey
 - Immeuble à la rue de l'Industrie 49A à Monthey
- ♦ Etude de nouveaux projets d'investissement

Autres

- ♦ Approbation des comptes de l'exercice 2018 et décharge aux organes responsables
- ♦ Introduction d'une nouvelle méthode de calcul pour les indemnités du Président, des membres du Conseil de fondation, de la Commission de placements et de la Commission immobilière.

1.7 Modifications réglementaires

Article 17 Cotisation de l'employeur

1. Aussi longtemps que l'assuré est tenu au paiement de cotisations, l'employeur y est également tenu.
2. Le montant annuel des cotisations de l'employeur est égal au moins à la somme des cotisations versées par l'ensemble des assurés de son entreprise.
3. Le versement de l'ensemble des cotisations se fait mensuellement par l'employeur, au plus tard le 10 du mois suivant, sur la base d'une décision de taxation établie par la Caisse. A défaut d'opposition formée conformément aux dispositions réglementaires, la décision de taxation est considérée comme reconnue et constitue une reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillite (LP).

Pour les quatre premiers mois de l'année, la décision de taxation se base sur la masse salariale déterminante du décompte annuel de l'année d'avant, majoré des augmentations conventionnelles de l'année précédente et de l'année en cours. Pour les huit mois suivants, la décision de taxation se base sur la masse salariale déterminante du décompte annuel de l'année précédente, majoré de l'augmentation conventionnelle de l'année en cours. A défaut de décompte annuel, la Caisse procède à une taxation d'office sur la base d'une appréciation consciencieuse des éléments en sa possession.

Pour tenir compte de la saisonnalité, les acomptes pour les mois de janvier à avril sont diminués de 20%, alors que ceux de mai à août sont majorés de 20%. Les acomptes mensuels sont facturés à 90%, ou sur demande de l'employeur à 100%, et arrondis au millier de franc inférieur, ou à la centaine inférieure pour les acomptes de moins de CHF 1'000.

Si la situation annuelle de l'employeur change notablement de +/- 20%, celui-ci doit demander une révision de ses acomptes mensuels de primes, en déposant les pièces attestant ce changement et sa durabilité. Une telle demande n'est toutefois possible qu'une fois par année, au plus tard jusqu'au 31 août. Sur la base des pièces déposées, la Caisse statue et notifie, cas échéant, une nouvelle décision de taxation. A défaut d'annonce de la part de l'employeur, la Caisse se réserve le droit de procéder à une nouvelle taxation si elle constate que l'effectif annoncé par l'employeur varie de +/- 20%.

4. En fin d'année, l'employeur doit remettre à la Caisse, ou à l'organe d'application chargé par la Caisse, un décompte annuel nominatif signé par les personnes habilitées à l'engager, dans un délai de 30 jours et sous la forme requise. Sur cette base, la Caisse calculera la prime définitive et, en tenant compte des acomptes mensuels, le solde éventuel fera l'objet d'un décompte payable dans les 10 jours.

Si l'employeur ne transmet pas le décompte annuel dans le délai initial, la Caisse, ou l'organe d'application, lui impartit un nouveau délai de 10 jours pour remplir ses obligations. A défaut, un ultime délai de 10 jours est fixé à l'employeur avec mise en garde des conséquences d'une non-affiliation conforme à la loi et des éventuelles responsabilités d'employeur qui pourraient en résulter. A défaut d'annonce, la Caisse enregistrera l'entreprise comme employeur sans personnel et toute nouvelle demande de prestations sera refusée. Dans de tels cas, la Caisse ordonnera un contrôle d'employeur dont les frais seront mis à charge de l'entreprise, à hauteur d'un montant forfaitaire de CHF 1'000.

5. A défaut de paiement à l'échéance fixée, la Caisse impartit un nouveau délai de 10 jours. En cas de nouveau défaut, elle notifie une ultime sommation avec un nouveau délai de 10 jours.

Les rappels et autres sommations sont facturés forfaitairement CHF 20 par unité. L'intérêt moratoire en cas d'inexécution de paiement dans les délais est fixé à 5% par année. En cas de décompte en faveur de l'employeur, un intérêt rémunérateur basé sur le taux des obligations de la Confédération à 10 ans est versé.

Le non-paiement des cotisations après sommations constitue un juste motif de résiliation anticipée de la déclaration d'adhésion selon l'article 107 CO.

6. Lorsque l'employeur a admis la conclusion d'une assurance complémentaire pour ses cadres, conformément à la Convention Collective de Travail les concernant, l'employeur peut opter pour deux types de financement :
 - a. soit une cotisation unique pouvant se situer entre 1.25 % et 4.5 % du salaire assuré au titre de supplément patronal unique en l'absence de toute cotisation de l'assuré ;
 - b. soit une cotisation égale à celle des employés concernés.

Cette cotisation complémentaire est intégralement bonifiée sur l'avoir de vieillesse de l'assuré et n'influence en rien les conditions d'assurance risque décès et invalidité.

1.7 Modifications réglementaires

Article 56 Assurés soumis à la CCT ou à la CC RETABAT

1. Les dispositions du présent article s'appliquent, en dérogation aux autres dispositions du règlement, aux assurés exerçant une activité au service des entreprises membres des associations signataires des CCT ou tombant dans le champ d'application de la Convention collective sur la retraite anticipée pour les travailleurs du secteur principal de la construction du canton du Valais (CC RETABAT).
2. L'assuré qui quitte la prévoyance professionnelle obligatoire parce qu'il touche une rente de vieillesse temporaire de la Caisse RETABAT (préretraité de RETABAT) maintient son affiliation à la Caisse de Pension selon les modalités suivantes :
 - a. le montant des bonifications de vieillesse correspond au montant des bonifications versées à la Caisse de Pension par la Caisse RETABAT en vertu de la CC RETABAT et de son règlement ;
 - b. les cotisations de l'assuré et de l'employeur selon les articles 16 et 17 du règlement de la Caisse de Pension ne sont plus dues.
3. L'avoir de vieillesse continue d'être géré par la Caisse de Pension. Il est affecté des bonifications versées par la Caisse RETABAT et des intérêts décidés par le Conseil de Fondation de la Caisse de Pension.
4. Le préretraité RETABAT a droit aux prestations de la Caisse de Pension qui suivent, l'avoir de vieillesse constitué et les bonifications en cours étant déterminants pour le calcul desdites prestations :
 - a. en cas de cessation des prestations de la Caisse RETABAT pour cause de retraite : aux prestations de retraite assurées à ce moment-là (avoir de vieillesse transformé en rentes);
 - b. en cas de cessation des prestations de la Caisse RETABAT pour cause de reprise d'une activité lucrative auprès d'un employeur affilié à la Caisse de Pension, l'assuré est à nouveau considéré comme assuré actif avec effet à la même date;
 - c. en cas de cessation des prestations de la Caisse RETABAT pour cause de reprise d'une activité lucrative auprès d'un autre employeur non affilié à la Caisse de Pension, les dispositions de l'article 23 du règlement de la Caisse de Pension sont applicables par analogie (retraite anticipée ou transfert de la prestation de libre passage);
 - d. en cas de décès : aux prestations de survivants servies dès le jour du décès. Les articles 31 à 40 s'appliquent par analogie, à l'exception
 - de l'article 32 alinéa 1 qui est remplacé par : la rente de conjoint survivant est égale à 4.20 % de l'avoir de vieillesse constitué au jour du décès;
 - de l'article 36 alinéa 1 qui est remplacé par : la rente d'enfant est égale à 1.40 % de l'avoir de vieillesse constitué au jour du décès.

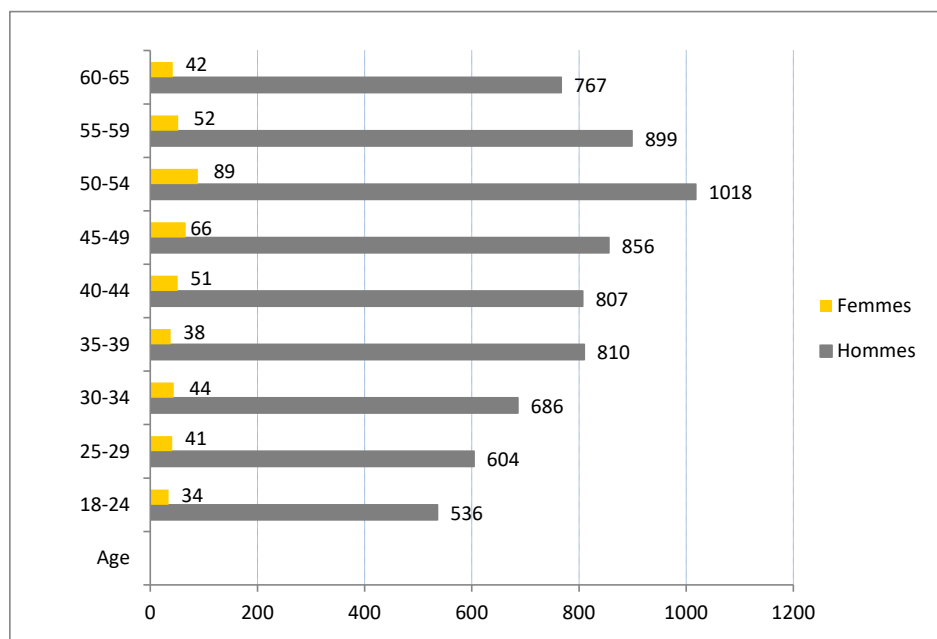
Article 58 Obligation d'informer et de renseigner

1. Sur demande, les assurés, leurs éventuels employeurs ainsi que les ayants droit, sont tenus de donner à la Caisse de Pension et à l'Organe d'application des renseignements conformes à la vérité en ce qui concerne les éléments déterminants pour l'assurance.
2. Les renseignements suivants seront communiqués spontanément à l'Organe d'application :
 - a. par l'employeur : les renseignements suivants seront communiqués spontanément, mais au plus tard le 10 du mois suivant, sous la forme requise par la Caisse :
 1. l'engagement d'un travailleur à assurer ;
 2. toutes mutations en lien avec le personnel assuré ;
 3. la fin d'un rapport de travail avec un salarié assuré (en outre, il y a lieu de remettre à l'assuré démissionnaire un avis de modification) ;
 4. A défaut, la Caisse impartit un nouveau délai de 10 jours. En cas de nouveau défaut, elle notifie une ultime sommation avec un nouveau délai de 10 jours. A défaut d'annonce, la Caisse se réserve le droit de suspendre le versement de toutes prestations et d'en faire supporter les frais à l'employeur, sous la forme d'une amende de CHF 1'000.
 - b. par les assurés : tout changement concernant l'assurance (par exemple changement d'emploi, cessation d'activité professionnelle ou d'exploitation de commerce, etc.), selon la formule prévue à cet effet;
 - c. par les bénéficiaires d'une rente d'invalidité : tout changement survenu dans le degré d'incapacité de gain;
 - d. par les bénéficiaires d'autres rentes : toute modification de la situation personnelle pouvant influencer la justification d'une prétention, notamment le remariage d'un conjoint survivant, le décès d'un ayant droit, la cessation ou la fin de l'apprentissage ou des études d'un enfant, etc.

	31.12.2018	31.12.2019
2.1 Employeurs affiliés		
Entreprises membres	773	771
Epargnants	6'939	6'870
Salaires assurés (milliers CHF)	429'281	428'890
2.2 Assurés actifs		
Hommes	7'021	6'983
Femmes	476	457
Assurés actifs totaux	7'497	7'440
2.3 Mouvement des assurés en activité		
Situation au 01.01	7'264	7'497
Admissions	1'233	1'024
Démissions	-954	-1'003
Mises à la retraite	-108	-152
Nouveaux rentiers invalides	-23	-15
Décès d'assurés actifs	-7	-8
Variation comptes inactifs	74	65
Variation actifs partiellement invalides	18	32
Situation au 31 décembre	7'497	7'440
Ecart sur l'année précédente	233	-57
En % sur l'année précédente	+3.21%	-0.76%

2.4 Assurés cotisants

Répartition des 7440 assurés selon les classes d'âge, présents et cotisant dans la caisse au 31.12.2019.

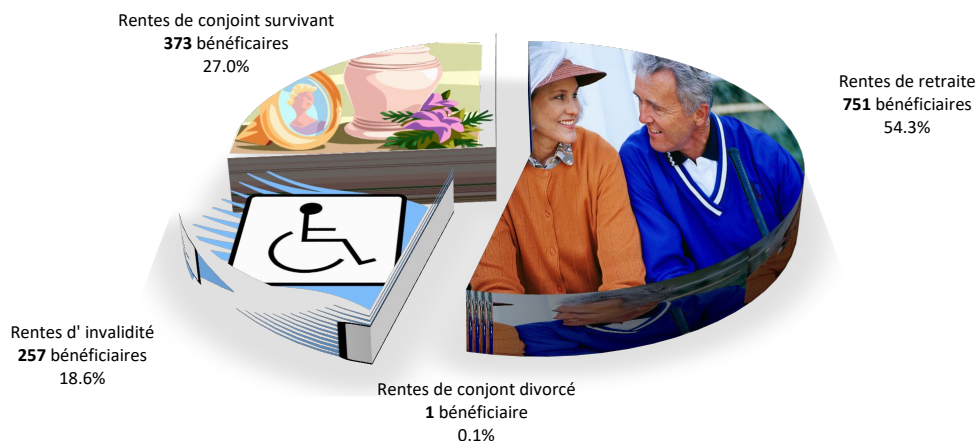


Age	18-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-65	Total
H	536	604	686	810	807	856	1018	899	767	6 983
F	34	41	44	38	51	66	89	52	42	457
2019	570	645	730	848	858	922	1 107	951	809	7 440
2018	564	677	745	841	874	999	1 065	934	798	7 497

2.5 Assurés bénéficiaires de rentes

Genre de rente	en %	2016	en %	2017	en %	2018	en %	2019
Retraite	52.1	616	53.1	668	53.8	702	54.3	751
Invalidité	22.1	261	20.2	254	19.8	258	18.6	257
Conjoint survivant	25.8	305	26.7	336	26.4	344	27.0	373
Conjoint divorcé	0.0	0	0.0	0	0.1	1	0.1	1
Total rentiers	100.0	1'182	100.0	1'258	100.0	1'305	100.0	1'382

enfants bénéficiaires exclus



2.6 Mises à la retraite: option prise par les assurés parvenus à l'âge réglementaire

Nouveaux retraités dans l'année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Avoirs vieillesse (milliers CHF)	18'446	25'811	19'653	21'775	20'077	21'709	21'419	28'428
Nombre de cas	114	146	119	119	116	115	108	152
Variante capital retraite								
Avoirs vieillesse (milliers CHF)	8'482	13'804	9'599	9'005	7'990	7'984	10'983	11'706
Nombre de cas	58	90	70	55	54	54	60	72
Variante rente de retraite								
Avoirs vieillesse (milliers CHF)	9'964	12'007	10'054	12'770	12'087	13'726	10'436	16'722
Nombre de cas	56	56	49	64	62	61	48	80
Capital (prorata avoir de vieillesse)	46%	53%	49%	41%	40%	37%	51%	41%
Rente (prorata avoir de vieillesse)	54%	47%	51%	59%	60%	63%	49%	59%
Capital (prorata nombre de cas)	51%	62%	59%	46%	47%	47%	56%	47%
Rente (prorata nombre de cas)	49%	38%	41%	54%	53%	53%	44%	53%

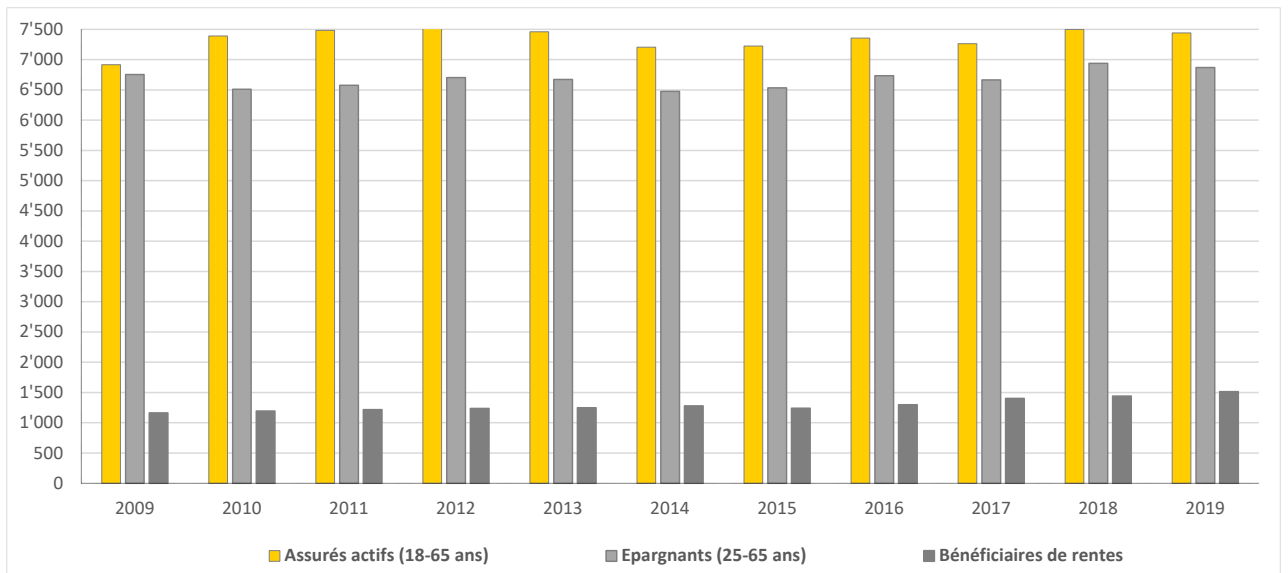
En 2019, sur les 152 nouveaux retraités, 9 (10 en 2018) ont choisi une option mixte, c'est-à-dire une partie de l'avoir convertie en rente et l'autre en capital.

2.7 Invalidité: Evolution de la sinistralité depuis 2012

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Assurés actifs	7'574	7'458	7'207	7'223	7'355	7'264	7'497	7'440
Assurés invalides	351	290	283	273	261	254	258	257
Ratio (en %)	4.63	3.89	3.93	3.78	3.55	3.50	3.44	3.45

2.8 Statistiques des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes

Catégorie d'assurés	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargnants (25-65 ans)	6'752	6'510	6'577	6'705	6'672	6'474	6'535	6'734	6'666	6'939	6'870
Assurés actifs (18-65 ans)	6'915	7'390	7'484	7'574	7'458	7'207	7'223	7'355	7'264	7'497	7'440
Assurés retraités	336	370	407	458	487	521	563	620	677	712	757
Assurés invalides	552	537	513	474	452	440	344	338	347	337	339
Conjoints survivants	277	286	299	304	308	319	334	340	380	392	418
Conjoints divorcés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Bénéficiaires de rentes enfants bénéficiaires inclus	1'165	1'193	1'219	1'236	1'247	1'280	1'241	1'298	1'404	1'442	1'515

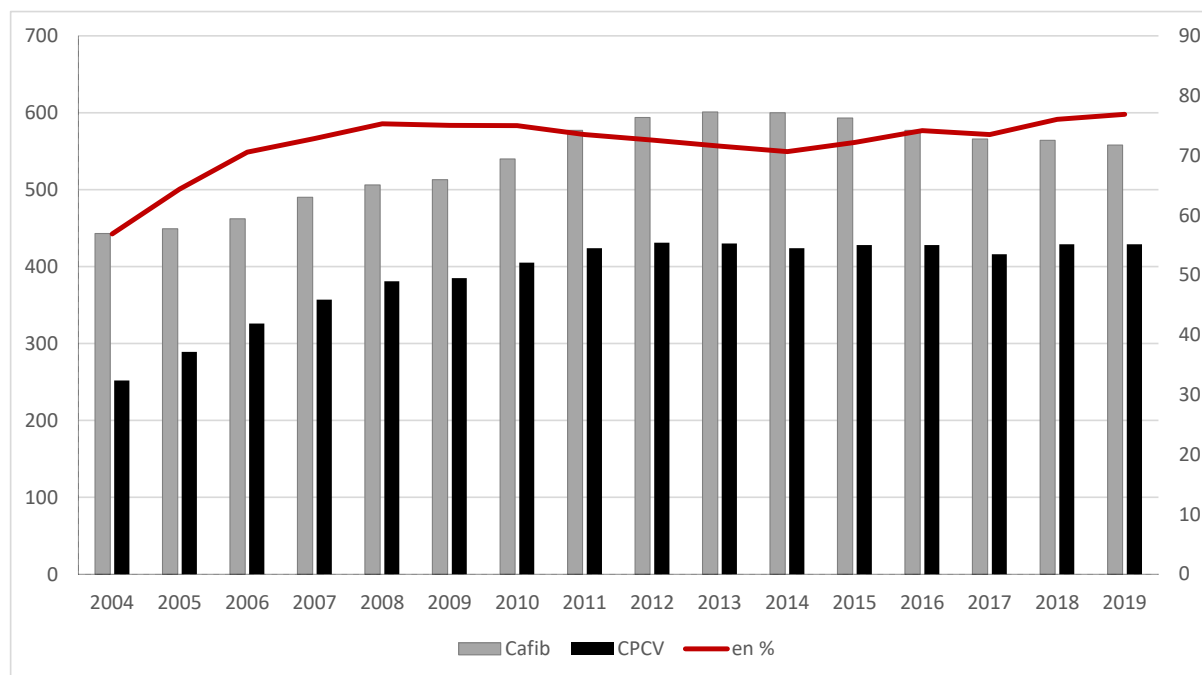


2.9 Statistiques des employeurs affiliés

Evolution de l'effectif		2018	2019	Par région		2018	2019
Entreprises affiliées au 01.01.	754	773	Haut-Valais	21%	164	21%	163
Admissions en cours d'année	49	30	Valais-central	42%	323	41%	313
Cessations d'activité	-18	-16	Bas-Valais	37%	286	38%	295
Faillites	-12	-16	Total	100%	773	100%	771
Solde au 31.12.	773	771					

Par niveau de salaire		2018	2019	Par secteur d'activité		2018	2019
Sans décompte annuel	16	13	Maçonnerie, génie civil	553	559		
Salaires à 0	186	183	Carrelage	133	130		
Salaires entre 1 et 50'000	69	70	Divers (dont AVE)	48	48		
Salaires entre 50'001 et 100'000	88	88	AVGB	30	27		
Salaires entre 100'001 et 250'000	121	129	Matériaux de construction	6	5		
Salaires entre 250'001 et 500'000	106	100	Revêtements de sols	3	2		
Salaires entre 500'001 et 1'000'000	79	76	Total	773	771		
Salaires entre 1'000'001 et >	108	112					
Total	773	771					

Salaires AVS déclarés (en millions CHF) | Comparaison CPCV et Caisse d'allocations familiales Cafib depuis 2004



	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cafib	443	449	462	490	506	513	540	577	594	601	600	593	577	566	564	558
CPCV	252	289	326	357	381	385	405	424	431	430	424	428	428	416	429	429
en %	57	64	71	73	75	75	75	73	73	72	71	72	74	73	76	77

3.1 Explication du plan de prévoyance

La Caisse de pension CPCV a pour but de garantir à ses membres la réalisation des dispositions minimales prévues par la Convention Collective de Travail du bâtiment et du génie civil du canton du Valais, en conformité avec la LPP. En tant qu'institution de prévoyance, elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par l'article 48 LPP.

Le plan de prévoyance, unique pour l'ensemble des assurés, est un plan dit en primauté de cotisations au sens de l'article 15 LFLP.

Salaire assuré	Salaire déterminant AVS mais au plus le salaire maximum pris en considération par la LAA CHF 148 200
-----------------------	--

Prestation d'invalidité	
Rente	25% du dernier salaire AVS
Rente d'enfant	5% du dernier salaire AVS
Délai d'attente	24 mois
Libération des primes	dès le septième mois
Prestation de décès	
Rente	15% du dernier salaire AVS
Rente d'enfant	5% du dernier salaire AVS ou 20% si l'assuré est retraité
Capital-décès	avoir de vieillesse cumulé
Prestation de retraite	
Rente	7% de l'avoir vieillesse accumulé au jour de la retraite
Rente d'enfant	20% de la rente vieillesse
Capital-décès	avoir de vieillesse cumulé moyennant un préavis de 18 mois

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Bonification en % du salaire assuré</i>
Bonification de vieillesse	25 - 34 ans	25 - 33 ans	5.00
	35 - 44 ans	34 - 43 ans	7.10
	45 - 54 ans	44 - 53 ans	10.70
	55 - 65 ans	54 - 64 ans	12.80

Prestation de libre passage	<i>Calcul de la somme transférée:</i> Totalité de l'avoir de vieillesse acquis au jour de la fin des rapports de service, mais au moins les apports de l'assuré avec intérêts, augmentés de la somme des cotisations d'épargne de l'assuré majorée de 4% par année d'âge en plus de 20 ans (majoration maximale 100%).
------------------------------------	---

Taux d'intérêt, épargne ordinaire (en %)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	1.50	1.75	1.75	1.25	1.00	1.00	1.00

Taux d'intérêt, épargne supplémentaire (en %)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	0.25	0.25	0.00	0.00	0.50	0.00	1.00

Taux d'intérêt technique (en %)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	3.25	3.25	2.25	2.25	2.25	2.00	2.00



3.2 Financement

Conformément à l'article 5 de la Convention collective de travail CPPV, l'affiliation est obligatoire pour tous les salariés qui ont une activité directe ou indirecte dans l'industrie du bâtiment, du génie civil et des branches annexes de la construction en Valais. Elle intervient le premier jour de service, toutefois au plus tôt le 1er janvier qui suit le 17ème anniversaire. Jusqu'au 1er janvier qui suit le 24ème anniversaire, l'assurance couvre uniquement les risques décès et invalidité. Dès cette date, elle s'étend également aux prestations de retraite.

Le salaire cotisant est égal au salaire assuré. Il correspond au 100% du salaire déterminant AVS sur lequel sont perçues les cotisations AVS/AI, mais au plus sur le gain annuel maximum pris en considération par la LAA.

Les cotisations se partagent paritairement entre l'employeur et l'employé selon le barème développé ci-dessous.

Financement des prestations



Taux global				
Hommes	Femmes	Risque	Epargne	Total
17 - 24 ans	17 - 24 ans	2.50%	0.00%	2.50%
25 - 65 ans	25 - 64 ans	2.50%	9.00%	11.50%
A la charge de l'assuré				
Hommes	Femmes	Risque	Epargne	Total
17 - 24 ans	17 - 24 ans	1.25%	0.00%	1.25%
25 - 65 ans	25 - 64 ans	1.90%	3.85%	5.75%
A la charge de l'employeur				
Hommes	Femmes	Risque	Epargne	Total
17 - 24 ans	17 - 24 ans	1.25%	0.00%	1.25%
25 - 65 ans	25 - 64 ans	0.60%	5.15%	5.75%

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Sans objet.

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss Gaap RPC 26*

En application de l'article 47 OPP2, les comptes de la CPCV sont présentés selon les normes *Swiss Gaap RPC 26* *. Ainsi, tous les états financiers et l'annexe aux comptes ont été établis selon ces principes.

* *Swiss Generally Accepted Accounting Principles - Recommandation relative à la présentation des comptes n°26*

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements mobiliers

La CPCV évalue ses titres aux valeurs de marché, selon le tableau suivant:

Obligations en CHF	valeur boursière au 31.12
Obligations en ME	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	valeur boursière au 31.12
Fonds de placement	valeur boursière au 31.12
Devises	cours du dernier jour ouvrable de l'année

Placements immobiliers

En séance du 28 novembre 2017, il a été décidé de modifier, à partir de 2017, la méthode d'évaluation du parc immobilier, dans le but d'éviter les grosses dévaluations enregistrées lors du passage des 10 ans, occasionnant de fortes chutes du rendement. Cette méthode permet de mieux échelonner cette dévaluation en fonction de la vétusté.

Détermination du taux de capitalisation (en %)	2018	2019
Taux hypothécaire de référence	1.50	1.50
Rendement fonds propres [40% du taux technique]	0.80	0.80
Charges fixes [yc affectation spécifique et risque de vacants]	1.10	1.10
Total charges fixes	3.40	3.40
Charges variables en fonction de la vétusté de l'immeuble, entre 1 et 40 ans	1.50 - 3.50	1.50 - 3.50
Total, entre 1 et 40 ans selon échelle des années	5.00 - 7.00	5.00 - 7.00



4.3 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les principes d'évaluation des capitaux de prévoyance des assurés figurent dans le règlement sur les passifs de nature actuarielle.

4.4 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet.

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Destinée à couvrir de manière autonome tous les risques liés au décès et à l'invalidité, la provision pour fluctuation des risques s'élève à CHF 11'600'000 au 31.12.2019. Elle correspond au coût annuel total des sinistres déterminé compte tenu d'un degré de sécurité de 97.5%.

Grâce à la prime de risque comprise dans la cotisation réglementaire et à la provision pour fluctuation des risques décès et invalidité, la CPCV dispose de mesures de sécurité suffisantes.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	31.12.2018	31.12.2019
Solde au 1er janvier	515'994'564	536'457'364
Bonifications d'épargne	38'753'061	38'813'698
Apports de libre passage	28'101'625	17'212'891
Primes uniques et rachats	1'373'083	813'045
Remboursement EPL / divorce	440'806	478'514
Prestations de libre passage en cas de sortie	-17'564'393	-25'774'277
Versements pour l'EPL / divorce	-2'191'343	-2'636'408
Dissolution due aux retraites, décès et invalidité	-27'865'176	-39'258'401
Rémunération des capitaux de prévoyance	4'953'261	9'665'718
Complément selon art. 17 LFLP	1'023'717	1'761'682
Ajustement CP actifs selon norme RPC26	-6'561'843	-1'246'781
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs au 31.12.	536'457'364	536'287'044
Nombre de comptes épargne assurés actifs ouverts (y.c.invalides) au 31.12.	7'325	7'232

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2018	31.12.2019
Avoirs de vieillesse selon la LPP	411'272'876	410'817'808
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil Fédéral (en %)	1.00	1.00

5.4 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expertise technique réalisée sur les comptes de l'exercice 2017 par Pittet Associés SA livre les conclusions ci-après:

- ❖ Abaisser son taux d'intérêt technique de 2.25% à 2% pour le bouclage à fin 2018 (et modifier formellement ce taux dans le règlement sur les passifs de nature actuarielle).
- ❖ Valider l'espérance de performance (2.5%) au travers d'une nouvelle étude ALM.
- ❖ S'assurer d'une définition identique de la réserve de fluctuation entre le règlement de placement et les comptes annuels
- ❖ Continuer à surveiller annuellement l'évolution des risques décès, invalidité et longévité, ceci afin d'anticiper d'éventuels changements de tendance dans la sinistralité relativement aux tables actuarielles appliquées.
- ❖ Etudier une hausse des cotisations afin de combler la lacune de financement de l'épargne. A cet effet, ils recommandent une augmentation d'au moins un demi-point de cotisation.
- ❖ Etudier la solution d'assurance optimale pour la caisse. Une solution de réassurance pourrait permettre de garantir pendant la durée du contrat une marge sur cotisation connue d'avance et protégerait la caisse contre une augmentation de la sinistralité.
- ❖ Vérifier chaque année l'adéquation du taux de cotisation en fonction de l'évolution des frais, de la structure des assurés actifs et des nouveaux cas de retraite. Une analyse technique du résultat annuel de la caisse permettrait d'apprécier plus précisément les sources de gains et de pertes.

5.5 Justification et bases des provisions techniques

Provision pour maintien du taux de conversion

La provision pour maintien du taux de conversion permet d'assurer, pour les assurés à moins de 5 ans de la retraite, le maintien d'un taux de conversion au niveau des taux réglementaires. Compte tenu d'une hypothèse de prise en capital de 50%, des tables de mortalité LPP 2015 et de la baisse du taux d'intérêt technique à 2.0%, cette provision a dû être dotée de CHF 300 000 en 2019 pour s'élever à CHF 31 600 000 dans les comptes à fin 2019.

Provision pour adaptation des bases techniques

En fin d'exercice, la provision pour adaptation des bases techniques correspond à 2.0% des capitaux de prévoyance de bénéficiaires de rentes (rentes d'enfants et avoires de vieillesse des invalides non compris), compte tenu d'une attribution de 0.5% par année depuis l'édition des bases techniques (année 2015). Cette provision technique a subi une adaptation à la hausse de CHF 1'371'000 pour atteindre CHF 4'796'000 au 31.12.2019.

Provision pour fluctuation des risques

Elle est destinée à couvrir une évolution défavorable des cas de sinistres décès et invalidité et correspond au coût annuel du total des sinistres compte tenu d'un degré de sécurité de 97.5%. Compte tenu de l'évolution de l'effectif et des bases techniques retenues, l'objectif à fin 2019 a été évalué à CHF 11 600 000.

5.6 Montant et évolution des provisions techniques

	31.12.2018	31.12.2019
Total provisions techniques	46'125'000	47'996'000
Provision pour maintien du taux de conversion	31'300'000	31'600'000
Provision au 01.01.	26'000'000	31'300'000
Attribution annuelle	5'300'000	300'000
Provision pour adaptation des bases techniques	3'425'000	4'796'000
Provision au 01.01.	2'164'000	3'425'000
Attribution annuelle	1'261'000	1'371'000
Provision pour fluctuation des risques	11'400'000	11'600'000
Provision au 01.01.	10'400'000	11'400'000
Attribution annuelle	1'000'000	200'000

5.7 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à l'utilisation

Les commentaires relatifs à cette section sont traités dans la section 6.8.

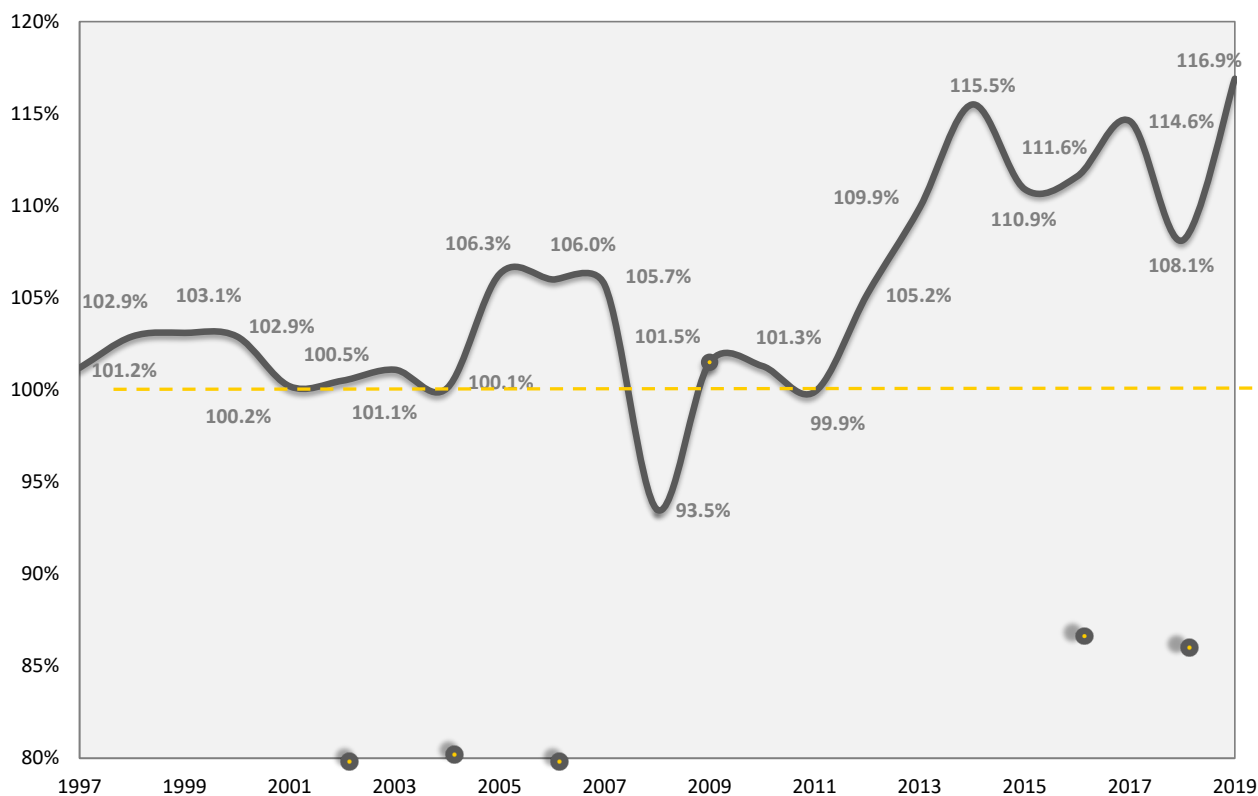


5.8 Détermination de la fortune disponible OPP2

	31.12.2018	31.12.2019
Total actif	903'761'834	992'360'522
Dettes	-8'533'122	-11'662'522
Régularisation de passifs	-810'357	-616'718
Provision non-technique	-2'264'639	-2'264'639
Réserve de contributions des employeurs	-12'383'954	-11'105'814
Fortune disponible selon OPP2	879'769'763	966'710'829
Capitaux de prévoyance	767'616'115	778'913'757
Provision technique	46'125'000	47'996'000
Total des engagements de prévoyance	813'741'115	826'909'757
Excédent	66'028'648	139'801'072
Degré de couverture des engagements	108.1%	116.9%

Le degré de couverture évalue la capacité de la Caisse à faire face à ses engagements de prévoyance. Une valeur supérieure à 100% indique que la fortune est plus importante que les engagements et que la caisse possède une couverture suffisante. A l'inverse, une valeur inférieure à 100% montre que les engagements ne sont plus totalement couverts. A fin 2019, la CPCV affiche un taux de couverture légal (selon l'article 44 alinéa 1 de l'OPP2) de 116.9%.

Evolution du taux de couverture des engagements de prévoyance depuis 1997

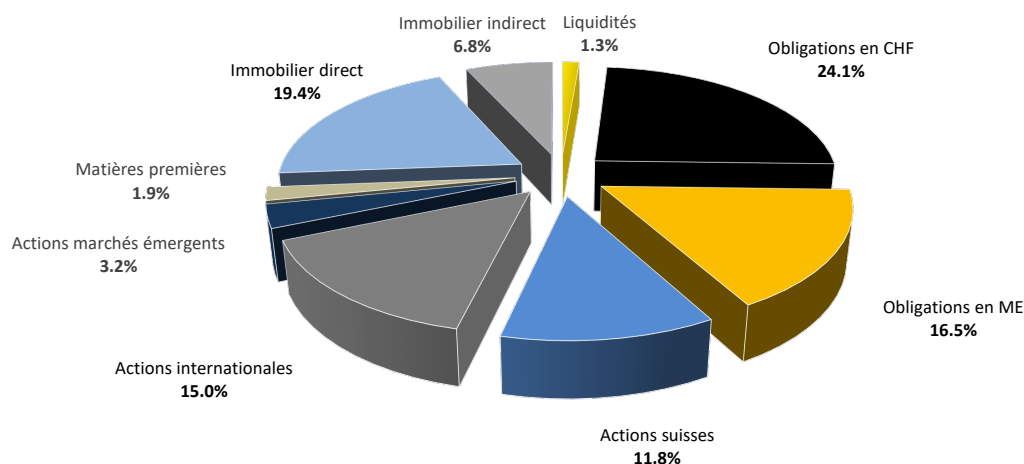


6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements, allocation d'actifs, stratégie neutre et marges tactiques

La CPCV est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques en regard de l'allocation stratégique et la couverture des besoins prévisibles en liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation nomme et contrôle une Commission de placement chargée d'élaborer une stratégie de placements conformes aux dispositions légales et au règlement de placement de la CPCV.

Le Crédit Suisse, à qui un mandat Global Custody a été confié, officie au titre de banque dépositaire. La gestion des placements est confiée à neuf gérants de fortune agréments FINMA [détail au chapitre 6.4], au travers de mandats balancés indiciels et/ou spécifiques, en gestion active ou passive. La surveillance est confiée au consultant financier PPCmetrics SA. La Commission de placement informe régulièrement le Conseil de fondation.

Catégorie de placement selon OPP2	31.12.2019		Allocation stratégique			OPP2
	Total des actifs		Min	Objectif	Max	
Liquidités en CHF:	12'856'067	1.3%	0.0%	0.0%	3.0%	
- Liquidités stratégiques	12'856'067	1.3%				
Obligations en CHF	236'491'736	24.1%	16.0%	25.0%	34.0%	
Obligations en ME (couvertes en CHF):	161'560'454	16.5%	9.0%	17.0%	25.0%	
- Obligations gouvernementales ME (couv. en CHF)	94'218'376	9.6%	6.0%	10.0%	14.0%	
- Obligations d'entreprises ME (couv. en CHF)	50'556'896	5.2%	3.0%	5.0%	7.0%	
- Obligations des marchés émergents (couv. en CHF)	16'785'182	1.7%	0.0%	2.0%	4.0%	
Total valeurs nominales	410'908'257	41.9%		42.0%		
Actions	293'725'203	30.0%	20.0%	28.0%	36.0%	50.0%
Actions suisses	115'221'781	11.8%	8.0%	11.0%	14.0%	
Actions internationales:	147'032'926	15.0%	10.0%	14.0%	18.0%	
- Large & Mid Cap	125'087'605	12.8%	9.0%	12.0%	15.0%	
- Small Cap	21'945'320	2.2%	1.0%	2.0%	3.0%	
Actions marchés émergents	31'470'496	3.2%	2.0%	3.0%	4.0%	
Placements alternatifs	18'187'746	1.9%	0.0%	2.0%	4.0%	15.0%
- Matières premières (couv. en CHF)	18'187'746	1.9%	0.0%	2.0%	4.0%	
Immobilier Suisse:	257'363'680	26.2%	21.0%	28.0%	35.0%	30.0%
- Immobilier en direct	190'536'738	19.4%	15.0%	20.0%	25.0%	
- Immobilier en indirect	66'826'942	6.8%	6.0%	8.0%	10.0%	
Total valeurs réelles	569'276'629	58.1%		58.0%		
Allocation de portefeuille total	980'184'885	100.0%		100.0%		
Créances envers des tiers	3'228'988					
Placements chez l'employeur	8'814'672					
Total placements	992'228'544					
Autres actifs divers	131'978					
Total actifs	992'360'522					



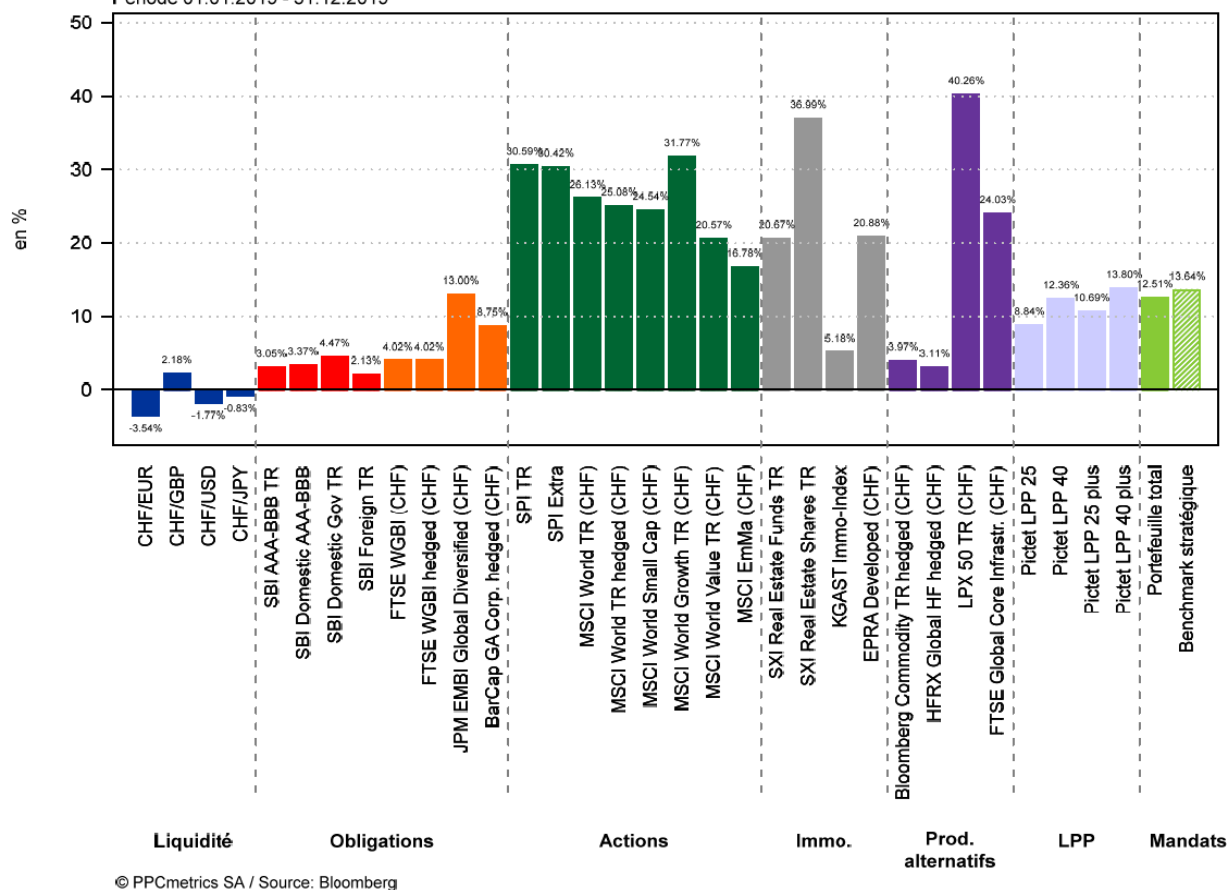
6.2 Objectif et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019
Réserve initiale	79'682'537	86'872'874	113'161'633	66'028'647
Variation due au résultat d'exploitation	7'190'337	26'288'759	-47'132'986	73'772'425
Réserve au bilan au 31.12	86'872'874	113'161'633	66'028'647	139'801'072
Objectif stratégique	16%	18%	18%	18%
Total du bilan	855'967'695	915'906'505	903'761'833	992'360'522
Réserve idéale	136'954'831	164'863'171	162'677'130	178'624'894
Réserve actuelle	86'872'874	113'161'633	66'028'647	139'801'072
Insuffisance de réserve	50'081'957	51'701'538	96'648'483	38'823'822

6.3 Performance annuelle de l'indice des marchés du portefeuille

Classe d'actifs	Indice de référence	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Obligations en CH	SBI AAA-BBB TR	6.82%	1.77%	1.32%	0.13%	0.07%	3.05%
Obligations en ME	FTSE GBI ex CHF	8.08%	-0.20%	1.65%	-0.22%	-0.60%	4.02%
Actions suisses	SPI	13.00%	2.68%	-1.41%	19.92%	-8.57%	30.59%
Actions monde	MSCI World ex CH net	17.46%	-0.18%	9.63%	17.34%	-7.64%	25.27%
Marchés émergents	MSCI EM Net	9.69%	-13.97%	13.32%	31.68%	-13.59%	16.33%

Aperçu des marchés 2019
Période 01.01.2019 - 31.12.2019



6.4 Structure détaillée du portefeuille CPCV et performance nette consolidée au 31.12.2019

Gérant de fortune	Type de mandat	Valeur avant ajustement		Valeur de marché (val.comptable)		Ajustement CHF
		ME	CHF	ME	CHF	
Schroder Investment Management (Switzerland) AG, Genève	Actions étrangères, small cap Mandat spécialisé actif	8'824'837	8'699'524 8'699'524	11'385'046	11'024'710 11'024'710	2'325'186 2'325'186
Allianz Global Investors (Schweiz) AG, Zürich	Actions étrangères, small cap Mandat spécialisé actif	9'188'602	9'058'124 9'058'124	11'277'545	10'920'610 10'920'610	1'862'486 1'862'486
Vontobel Asset Management SA Genève	Actions marchés émergents Mandat spécialisé actif	27'210'656	26'824'265 26'824'265	32'499'093	31'470'497 31'470'497	4'646'232 4'646'232
Vontobel Asset Management SA Genève	Matières premières Mandat spécialisé actif	8'552'976	8'552'976 8'552'976	9'106'301	9'106'301 9'106'301	553'325 553'325
Gresham Investment Management LLC, New York	Matières premières Mandat spécialisé actif	9'745'232	9'745'232 9'745'232	9'081'444	9'081'444 9'081'444	-663'788 -663'788
Credit Suisse SA, Zürich	Obl. suisses en CHF Obl. étrangères en CHF Actions suisses large cap Actions étrangères large cap Mandat balancé indicel	117'013'887 77'016'353 20'377'685 58'178'371 272'586'295	117'013'887 77'016'353 20'377'685 58'178'371 272'586'295	119'142'506 79'409'061 25'938'790 65'155'925 289'646'282	119'142'506 79'409'061 25'938'790 65'155'925 289'646'282	2'128'619 2'392'709 5'561'105 6'977'554 17'059'987
UBS SA, Zürich	Obl. suisses en CHF Obl. étrangères en CHF Actions suisses Actions étrangères Mandat balancé indicel	115'133'442 78'757'520 22'667'022 48'694'055 265'252'039	115'133'442 78'757'520 22'667'022 48'694'055 265'252'039	117'349'230 82'151'393 28'837'818 59'931'681 288'270'121	117'349'230 82'151'393 28'837'818 59'931'681 288'270'121	2'215'788 3'393'872 6'170'796 11'237'625 23'018'082
UBS SA, Zürich	Fonds immobilier Mandat spécialisé actif	51'977'957	51'977'957 51'977'957	61'601'943	61'601'943 61'601'943	9'623'985 9'623'985
UBP SA, Genève	Actions suisses small cap Mandat spécialisé actif	18'841'339	18'841'339 18'841'339	24'172'288	24'172'288 24'172'288	5'330'949 5'330'949
Helvetic Trust AG, Zürich	Actions suisses Mandat spécialisé actif	20'741'984	20'741'984 20'741'984	22'407'785	22'407'785 22'407'785	1'665'801 1'665'801
Mountain Resort Real Estate, Sion	Fonds immobilier SICAV Mandat spécialisé actif	5'130'000	5'130'000 5'130'000	5'225'000	5'225'000 5'225'000	95'000 95'000
Banque cantonale du Valais, Sion	Actions suisses Placements en direct	13'865'100	13'865'100 13'865'100	13'865'100	13'865'100 13'865'100	- -
Total			711'274'836		776'792'081	65'517'245



6.5 Résultat net et performance des placements [y compris immobilier]

	Liquidités	Obligations suisse	Obligations étr. en CHF	Actions suisse	Actions étrangères	Placements alternatifs*	Fonds immobiliers	Fortune mobilière	Immobilier en direct	Consolidation 2019	Consolidation 2018	Consolidation 2017
Produit des placements	-3'361	2'904'590	3'550'122	7'526'477	7'952'147	108'141	1'719'375	23'757'492	7'821'081	31'578'573	21'138'411	27'201'184
Intérêts bruts et intérêts courus	6	2'912'689	3'537'371	0	0	0	0	6'450'065	0	6'450'065	8'465'876	7'124'728
Dividendes	0	0	0	2'916'963	1'592'694	0	970'268	5'479'924	0	5'479'924	6'381'493	5'941'088
Opérations de change	-3'367	0	0	0	0	0	0	-3'367	0	-3'367	2'481	-3'337
Résultats sur ventes	0	-10'557	0	4'608'907	6'185'492	0	248'535	11'032'376	0	11'032'376	-2'280'990	5'609'105
Revenus locatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	7'821'081	7'821'081	7'840'670	7'778'399
Revenus compensés par les frais TER	0	2'459	12'751	608	173'962	108'141	500'573	798'493	0	798'493	728'882	751'200
Ajustement de cours	0	4'344'407	5'786'581	18'728'651	27'049'083	-110'463	9'718'985	65'517'245	-1'263'139	64'254'106	-44'670'222	26'733'906
Gains sur cours	0	4'344'407	5'786'581	19'123'120	28'011'654	553'325	9'718'985	67'538'073	0	67'538'073	2'783'569	37'681'222
Pertes sur cours	0	0	0	-394'469	-962'571	-663'788	0	-2'020'829	0	-2'020'829	-47'016'376	-5'754'237
Réévaluation immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0	-1'263'139	-1'263'139	-437'415	-5'193'079
Frais d'administration des placements	-22'980	-8'933	-12'751	-159'411	-175'981	-108'141	-502'573	-2'109'012	-2'058'671	-4'167'684	-6'146'853	-4'244'231
Charges sur immobilier direct	0	0	0	0	0	0	0	0	-2'058'671	-2'058'671	-4'033'324	-1'887'703
Frais TER	0	-2'459	-12'751	-608	-173'962	-108'141	-500'573	-798'493	0	-798'493	-728'882	-751'200
Transactions et impôts (TTC)	-22'980	-6'474	0	-158'803	-2'020	0	-2'000	-192'278	0	-192'278	-299'659	-509'337
Autres frais (SC)	0	0	0	0	0	0	0	-1'118'241	0	-1'118'241	-1'084'989	-1'095'990
Résultat net des placements ^a	-26'341	7'240'064	9'323'952	26'095'717	34'825'249	-110'463	10'935'787	87'165'725	4'499'270	91'664'995	-29'678'664	49'690'858
Portefeuille au 01.01 ^b	5'153'826	228'230'449	152'524'222	95'825'134	146'254'057	18'298'208	67'230'750	713'516'647	171'960'356	885'477'004	901'547'051	842'820'373
Portefeuille au 31.12 ^c	12'856'067	236'491'736	161'560'454	115'221'781	178'503'422	18'187'746	66'826'942	789'648'148	190'536'738	980'184'886	885'477'004	901'547'051
Dont placements non transparents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Performance nette en % ^{[a]/[(b+c-a)/2]}	-0.29	3.17	6.12	28.22	24.02	-0.60	17.76	12.31	2.51	10.33	-3.27	5.86
TER, en % du portefeuille au 31.12	0.00	0.00	0.01	0.00	0.10	0.59	0.75	0.10	0.00	0.08	0.08	0.08
Frais totaux, % du portefeuille au 31.12	0.18	0.00	0.01	0.14	0.10	0.59	0.75	0.27	1.08	0.43	0.69	0.47
Transparence des placements	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

- * Placements alternatifs:
- Fonds immobiliers UBS
- Vontobel Emerging Markets



6.6 Instruments financiers dérivés non échus (ouverts)

Sans objet

6.7 Placements chez l'employeur

	31.12.2018	31.12.2019
Cotisations à encaisser au 31.12.	8'562'594	8'876'651
Cotisations à rembourser au 31.12.	717'082	555'488
-Provision pour débiteurs douteux*	0	-617'468
Cotisations nettes à encaisser au 31.12.	9'279'675	8'814'672

Le poste "Placements chez l'employeur" est constitué exclusivement des cotisations réglementaires à encaisser auprès des entreprises affiliées.

Le solde ouvert de ces cotisations, au 15 juin 2020, se monte à CHF 1'386'987.

* La provision pour débiteurs douteux a été calculée pour la première fois en 2019; elle représente le 50% des créances en poursuite au 31.12.2019, soit CHF 594'728 et le 100% des faillites 2020 connues à ce jour.

6.8 Réserves de contribution des employeurs (RCE)

	31.12.2018	31.12.2019
Solde au 01.01.	12'789'239	12'383'954
Apports de l'exercice	1'709'900	1'388'400
Retraits de l'exercice	-2'115'185	-2'835'100
Intérêts annuels	0	168'561
Solde au 31.12.	12'383'954	11'105'814
Mouvements de capitaux (<i>différence apports-retraits</i>)	-405'285	-1'446'700
Intérêts annuels	0	168'561
Apports dans RCE (compte de résultat)	-405'285	-1'278'139

Le taux attribué aux réserves de contributions des employeurs correspond au taux minimum LPP, moins 0.5%, pour un taux maximal plafonné à 2%. Pour l'année 2019, la rétribution s'est effectuée au taux de 1.5% (0.0% en 2018).

La recommandation de l'AS-SO adressée en mars 2014 précise que le taux bonifié sur les réserves de contributions de l'employeur ne doit pas être supérieur à celui du rendement de la fortune. En 2019, avec une performance nette positive de 10.33% (-3.27% en 2018), un intérêt de 1.5% a pu être attribué aux réserves de contributions des employeurs.

6.9 Exercice des droits de votes des actionnaires

Selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotés en bourse. La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation. Sur demande des assurés, un rapport annuel sur les votes est disponible.



	Exercice 2018	Exercice 2019
7.1 Prestations risques reçues des assurances		
Sans objet.		
7.2 Dissolution(+)/Constitution (-) capitaux assurés actifs		
Dissolution(+)/Constitution (-) capitaux assurés actifs	-21'612'510	-3'224'027
PLP à la sortie	17'564'393	25'774'277
Versements pour l'EPL/cas de divorce	2'201'343	2'645'408
Prestations de retraite en capital	16'417'541	20'161'678
Prestations de décès en capital	131'011	340'849
Attribution prestations risque aux réserves techniques	10'171'699	15'352'528
Rémunération du capital épargne	-4'954'045	-9'665'718
Bonifications des comptes épargnes assurés actifs	-38'753'061	-38'813'698
PLP à l'entrée	-28'101'625	-17'212'891
Primes uniques & rachats	-1'387'083	-813'045
Remboursement pour l'EPL/cas de divorce	-440'806	-478'514
Complément selon art. 17 LFLP	-1'023'717	-1'761'682
Ajustement CP actifs selon norme RPC26	6'561'843	1'246'781
7.3 Dissolution(+)/Constitution (-) capitaux assurés rentiers		
Dissolution(+)/Constitution (-) capitaux assurés rentiers	-12'293'594	-10'755'103
Bonifications des comptes épargnes assurés invalides	-2'338'342	-2'502'553
Attribution prestations risque aux réserves techniques	-10'171'699	-15'352'528
Prestations risque prélevées sur les réserves techniques (rentes)	15'705'085	16'799'194
Ajustement RPC26 des CP des rentiers invalides	-2'148'501	-1'409'795
Ajustement RPC26 des CP des rentiers retraités	-9'017'636	-4'876'473
Ajustement RPC26 des CP des rentiers survivants	-4'205'215	-3'410'049
Ajustement RPC26 des CP des rentiers divorcés	-117'287	-2'899
7.4 Dissolution (+)/Constitution (-) de provisions techniques		
Dissolution (+)/Constitution (-) de provisions techniques	-7'561'000	-1'871'000
Constitution provision pour maintien du taux de conversion	-5'300'000	-300'000
Constitution provision pour adaptation des bases techniques	-1'261'000	-1'371'000
Dissolution/Constitution provision pour fluctuation des risques	-1'000'000	-200'000
7.5 Frais d'administration		
Frais d'administration	-2'238'908	-3'001'696
Taxes CCP 19-1173-8	-1'192	-1'138
Frais et indemnités de séances	-23'629	-35'370
Frais de formation du Conseil de fondation	-592	-3'877
Cotisation ASIP	-5'000	-5'000
Frais de révision interne	-20'463	-21'540
Frais de contrôle des entreprises membres	0	-16'464
Frais de l'expert en prévoyance professionnelle	-96'071	-18'845
Frais de gestion de l'Association valaisanne des entrepreneurs	-1'855'855	-1'857'794
Frais de l'autorité de surveillance	-14'830	-30'939
Frais de recouvrement & pertes sur créances	-200'188	-381'934
Constitution de provision pour débiteurs douteux	0	-617'468
Autres frais divers	-21'088	-11'327

	31.12.2018	31.12.2019
7.6 Créances envers des tiers		
Créances envers des tiers	8'566'388	3'228'988
AFC / Section Impôt anticipé IA	5'583'863	1'531'086
Credit Suisse Global Custody Impôt à la source	7'571	7'307
Comptes courants gérances immobilières	2'974'953	1'690'595
7.7 Comptes de régularisation d'actif		
Comptes de régularisation d'actif	438'768	131'978
Prestations payées d'avance ou à recevoir	400'064	64
Actifs de régularisation sur immeubles	38'704	131'914
7.8 Autres dettes		
Autres dettes	1'521'559	1'054'986
Compte courant avec l'AVE	726'202	326'379
Cotisations à rembourser ou à reporter	717'082	555'488
SCC Section Impôt à la source	78'275	173'119
7.9 Comptes de régularisation de passif		
Comptes de régularisation de passif	810'357	616'718
Charges à payer ou produits reçus d'avance	400'005	356'474
Passifs de régularisation sur placements	410'352	260'244
7.10 Capitaux de prévoyance des retraités		
Capitaux de prévoyance des retraités	145'485'066	157'086'534
Solde initial	134'201'518	145'485'066
Attribution coût projeté année+1	11'527'094	16'733'120
Ajustement de valeur norme RPC26	9'001'844	4'854'974
Dissolution rentes annuelles versées	-9'245'390	-9'986'626
7.11 Capitaux de prévoyance des enfants de retraités		
Capitaux de prévoyance des enfants de retraités	62'987	64'404
Solde initial	73'931	62'987
Ajustement de valeur norme RPC26	15'792	21'499
Dissolution rentes annuelles versées	-26'736	-20'082
7.12 Capitaux de prévoyance des invalides		
Capitaux de prévoyance des invalides	36'744'872	34'040'177
Solde initial	37'768'157	36'744'872
Attribution coût projeté année+1	379'388	-310'502
Ajustement de valeur norme RPC26	1'943'062	1'151'283
Dissolution rentes annuelles versées	-3'345'735	-3'545'476
7.13 Capitaux de prévoyance des enfants d'invalides		
Capitaux de prévoyance des enfants d'invalides	1'590'524	1'640'854
Solde initial	1'592'839	1'590'524
Ajustement de valeur norme RPC26	205'439	258'512
Dissolution rentes annuelles versées	-207'754	-208'182

	31.12.2018	31.12.2019
7.14 Capitaux de prévoyance des conjoints survivants		
Capitaux de prévoyance des conjoints survivants	45'991'821	48'561'780
Solde initial	43'982'528	45'991'821
Attribution coût projeté année+1	675'517	2'145'322
Ajustement de valeur norme RPC26	4'072'693	3'316'034
Dissolution rentes annuelles versées	-2'738'917	-2'891'397
7.15 Capitaux de prévoyance des orphelins		
Capitaux de prévoyance des orphelins	1'171'477	1'124'399
Solde initial	1'174'226	1'171'477
Ajustement de valeur norme RPC26	132'523	94'015
Dissolution rentes annuelles versées	-135'272	-141'093
7.16 Capitaux de prévoyance des conjoints divorcés		
Capitaux de prévoyance des conjoints divorcés	112'004	108'564
Solde initial	0	112'004
Ajustement de valeur norme RPC26	117'287	2'899
Dissolution rentes annuelles versées	-5'283	-6'339





8.1 Echanges avec l'Autorité de surveillance

Le 26 mars 2019, la CPCV a répondu aux demandes de renseignements et de précisions de l'AS-SO relatives aux documents ci-dessous:

- ✗ Règlement de liquidation partielle approuvé par l'autorité de surveillance le 2 avril 2019
- ✗ Règlement de prévoyance valable dès le 1er janvier 2019

Le 8 juillet 2019, la CPCV a remis à l'AS-SO les documents ci-après:

- ✗ Rapport annuel 2018
- ✗ Rapport de l'organe de révision Fiduciaire FIDAG SA
- ✗ Extrait du procès-verbal attestant l'approbation des comptes 2018 par le Conseil de fondation
- ✗ Rapport actuariel de Pittet Associés SA, au sens de l'article 41a OPP2
- ✗ Formulaire "Respect des article 51b, 51c et 53a LPP"

Le 9 juillet 2019, l'AS-SO a requis l'envoi du procès-verbal original entérinant l'approbation des comptes 2018 par le Conseil de fondation et muni d'une signature valable.

Le 5 septembre 2019, la CPCV a fait parvenir à l'AS-SO le PV original et signé de l'approbation des comptes 2018.

Le 19 mars 2020, l'AS-SO a apporté son commentaire circonstancié sur les comptes annuels 2017 et 2018. La CPCV en a tenu compte pour l'établissement du présent rapport annuel.



9.1 Découvert / explication des mesures prises (article 44 OPP 2)

Sans objet.

9.2 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions employeurs

Les réserves de contributions des employeurs sont toutes assorties d'une non-renonciation à l'utilisation.

9.3 Liquidation partielle

Sans objet.

9.4 Prêts sur polices

Sans objet.

9.5 Separate Accounts

Sans objet.

9.6 Mise en gage d'actifs

Sans objet.

9.7 Responsabilité solidaire et cautionnements

Sans objet.

9.8 Procédures judiciaires en cours

Affaire Agence immobilière N.:

En s'abstenant de reverser une partie des loyers encaissés, l'agence immobilière N. a causé un dommage à la CPCV. Une dénonciation pénale a donc été déposée le 16 janvier 2019 auprès du Ministère Public de Sion, par l'intermédiaire de l'Etude du Ritz à Sion, à l'encontre de M. J.N., à titre privé et pour son activité professionnelle en raison individuelle sous l'enseigne Agence immobilière J. N., avec prononcé de mesures de blocage et de contrainte. La CPCV a également requis la faillite, laquelle a été prononcée le 6 mars 2019 par décision du Tribunal de Sion.

A la date de rédaction du présent rapport [juin 2020], les deux procédures sont toujours en cours. L'ensemble des créances ouvertes a été produit, à savoir les loyers ainsi que les factures créanciers payées par la CPCV en lieu et place de l'agence immobilière.

Une provision non-technique a été spécialement constituée au passif du bilan, pour couvrir la perte éventuelle.

9.9 Procédures judiciaires terminées

Sans objet.

9.10 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Sans objet.



10.1 Projets immobiliers en cours de construction

L'Agate, rue de l'industrie 21 à Monthey

Les travaux sont dirigés par le bureau d'architecture A|Alberti à Collombey. En 2019, le coût d'investissement s'est élevé à CHF 2'912'285 contre CHF 1'641'782 en 2018, portant la valeur au bilan au 31.12.2019 à CHF 7'918'164. Du 1er janvier au 5 juin 2020, un montant de CHF 1'895'321 a été investi dans ce projet.

Principales étapes du chantier en 2019:

- 1 Construction des murs du 1er étage
- 2 Construction des murs du 2ème étage
- 3 Début de la pose des fenêtres
- 4 Elaboration de la dalle du 5ème étage
- 5 Fin des travaux de maçonnerie
- 6 Isolation et étanchéité du toit
- 7 Isolation sous chapes

Printemps-été 2019: début de la construction des étages



Automne-hiver 2019: isolation sous chapes et étanchéité du toit



10.2 Projets immobiliers en cours de construction (suite)

L'Ilot du Léman à Martigny

Les travaux de déconstruction de l'immeuble sis à la Place de Rome 3-5 et à l'avenue du Léman 19 de même que la construction du nouveau projet sont dirigés par le consortium d'architectes GC Game Coquoz à Martigny. En 2019, le coût d'investissement s'est élevé à CHF 7'925'840 contre CHF 3'016'320 en 2018. La valeur au bilan des objets déconstruits ayant été virés sur celui du nouveau projet, le calcul de la valeur au bilan de ce dernier se détermine comme suit:

Solde au 01.01.2018	CHF	827'468
Virement valeur Place de Rome 1-5	CHF	2'841'818
Virement valeur Léman 19	CHF	2'404'277
Coût de construction 2018	CHF	3'016'320
Coût de construction 2019	CHF	7'925'840
Valeur au bilan au 31.12.2019	CHF	17'015'723

Du 1er janvier au 5 juin 2020, le coût d'investissement s'est élevé à CHF 3'341'750 pour un coût global de construction estimé à CHF 33'107'520.

Printemps-été 2019: fondations et construction du rez-de-chaussée



Automne-hiver 2019: début de la construction des étages



En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de CPCV Caisse de pension de la Construction du Valais comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les actes juridiques passés avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Dans le cadre de notre contrôle effectué, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne, dont la responsabilité incombe au Conseil de fondation, existe. Suite à la fin de l'implémentation du nouveau projet informatique permettant d'automatiser de nombreuses tâches, de réduire les causes de risques et de créer un système global de contrôle interne, certains processus sont en cours de finalisation, en lien avec la certification en 2020 du nouveau logiciel QSE (Qualité, Sécurité et Environnement).

En conséquence, l'existence d'un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution est confirmée, à l'exception du fait exposé au paragraphe précédent.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Fiduciaire FIDAG SA

Christophe Pitteloud
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippe Pierroz
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 25 juin 2020
Exemplaire numérique

Annexes : Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe



CPCV
Caisse de Pension de la Construction
du Valais

AVE
Association Valaisanne des Entrepreneurs
Rue de l'Avenir 11
Case postale 62
1951 Sion

Corinne Blatter
027 327 32 57
cblatter@ave-wbv.ch